

VERS UN SPORT SANS VIOLENCE...

GUIDE PÉDAGOGIQUE

+ DVD INCLUS





Pôle ressources national
“Sport, éducation, mixités, citoyenneté”

CREPS PACA
site d'Aix-en-Provence
Domaine de la Madeleine
Pont de l'Arc - CS 70445
13098 AIX EN PROVENCE cedex 2
Tél. 04 42 29 68 99 - Fax 04 42 29 24 75
prn@semc.sports.gouv.fr
www.semcsports.gouv.fr

mis en page par Anne-Laure CHASSET



SOMMAIRE

Introduction	5
Présentation du PRN SEMC	5
Coordination générale et comité de pilotage	6
Présentation du DVD et du guide	7
Définitions	9
Identification des différents acteurs	11
Eléments législatifs et réglementaires	13
Méthodologie de l'outil	14
Recommandations d'utilisation	14
Présentation des thèmes abordés	14
Préparation à l'animation et conseils	15
CLIP 1 : TRICHER N'EST PAS GAGNER	17
CLIP 2 : LA RÉPARATION CITOYENNE	21
CLIP 3 : SANS RÉACTION	25
CLIP 4 : LE RESPECT TOMBE À L'EAU	30
CLIP 5 : LA VICTOIRE À TOUT PRIX	33
CLIP 6 : LA CHUTE	37
CLIP 7 : UN ACCUEIL 1^{ÈRE} CLASSE	41
CLIP 8 : UN CLIC DRAMATIQUE	44
Bibliographie	49

INTRODUCTION

PRÉSENTATION DU PÔLE RESSOURCES NATIONAL “SPORT, ÉDUCATION, MIXITÉS, CITOYENNETÉ”

Le pôle ressources national est avant tout un outil de conseil, de valorisation, de mutualisation et de mise en relation à la disposition des services déconcentrés et établissements jeunesse et sports, ainsi que de l'ensemble des partenaires et acteurs locaux, départementaux, régionaux ou nationaux du sport qui constitue les réseaux actifs.

La finalité principale du pôle est de faire connaître les bonnes pratiques, de valoriser les expériences innovantes et de développer des savoir-faire pour permettre de renforcer les capacités d'expertise et de conseil dans les fonctions éducatives et sociales du sport des agents dans ce domaine.

Le pôle ressources national joue un rôle de tête de réseau des structures et personnes compétentes en la matière. Cet outil contribue aussi à faciliter l'action des autres acteurs qui œuvrent au développement de l'éducation et de la socialisation par le sport au sein du secteur associatif sportif, des collectivités ou d'autres services de l'Etat.

Le pôle joue un rôle d'animation, d'accompagnement et de formation en direction de l'ensemble des acteurs impliqués dans le développement du sport pour le plus grand nombre, en particulier en faveur des publics les plus éloignés de la pratique sportive.

Les champs d'intervention du pôle relèvent de deux missions :

- La correction des inégalités d'accès à la pratique sportive :
 - L'accès des femmes à la pratique sportive et aux fonctions dirigeantes et techniques ;
 - La pratique sportive des personnes résidentes des territoires de la géographie prioritaire ;
 - La pratique sportive des personnes en situation de précarité ;

- La promotion et la préservation de l'éthique et des valeurs du sport :
 - La prévention et la lutte contre les comportements contraires aux valeurs du sport ;
 - La prévention des violences sexuelles dans le sport ;
 - La promotion du supportérisme en phase avec les valeurs du sport.

COORDINATION GÉNÉRALE

Emmanuelle Jehanno –

Chargée de mission au Pôle ressources national “Sport, éducation, mixités, citoyenneté”

COMITÉ DE PILOTAGE TERRITORIAL

- **David BRINQUIN**, Ministère des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports
- **Alexandre CARIBONE**, Comité départemental olympique et sportif des Bouches du Rhône
- **Sandra FALL**, Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale PACA
- **Alain GUERRIER**, Direction départementale de la cohésion sociale des Bouches-du-Rhône
- **Philippe LE GOFF**, Mairie d’Aix en Provence
- **Nicolas SCHVOB**, Comité départemental olympique et sportif des Bouches du Rhône
- **Marie-Pierre YTA**, Conseil général des Bouches du Rhône

RÉALISATION

Frédéric DUGIER – Société IMASUD

UN DVD ET UN GUIDE SUR LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE LES INCIVILITÉS ET LA VIOLENCE DANS LE SPORT

UN DVD POUR ABORDER LES THÈMES...

La prévention et la lutte contre les incivilités et la violence dans le sport incombent aux pouvoirs publics, mais également à tous les acteurs du mouvement sportif.

Le but de ce DVD est de susciter des échanges et des questionnements sur les propos inciviques, les actes de violence : des paroles violentes, des comportements inappropriés, des gestes agressifs, etc.

UN GUIDE POUR CONSEILLER, SENSIBILISER, PRÉVENIR...

Ce guide pédagogique accompagne l'outil vidéo. Il est destiné particulièrement aux formateurs – agents de l'Etat mais également dirigeants, éducateurs, bénévoles ; et a pour objectif de donner des informations essentielles pour que, tous ensemble, nous prévenions les incivilités et la violence dans le sport.

Le guide aide, conseille, mais en aucun cas ne dicte ou ne dirige : il laisse une grande place à l'ouverture et à l'analyse personnelle. Il y a différentes manières d'utiliser ces clips vidéo et de nombreuses façons de relater leurs messages. Ce que nous soumettons ici est une proposition parmi d'autres pour travailler.

UTILISATION DE L'OUTIL

COMMENT UTILISER LES CLIPS ?

Les clips sont des supports à la mise en place de discussions autour du thème de la lutte et de la prévention des incivilités et de la violence dans le sport. Ces clips n'ont pas de volonté moralisatrice. Ils ont pour vocation de susciter des réflexions, des questionnements, des remises en question, en vue de provoquer une prise de conscience susceptible d'influer positivement sur les comportements et sur le respect de chaque acteur sportif (ces acteurs sont cités des pages 11 à 13 du présent livret).

Les clips trouvent toute leur pertinence par le débat qui doit suivre leur diffusion. Il est donc recommandé de passer les clips une ou deux fois, puis de lancer le débat avec ceux à qui ils auront été diffusés.

Par ailleurs, il est conseillé de prendre connaissance des éléments figurant dans le guide papier, avant de diffuser les clips.

COMMENT UTILISER LE GUIDE ?

Chaque clip du DVD s'articule autour de un ou plusieurs thèmes, tous liés aux incivilités et à la violence.

Ces clips ouvrent sur des discussions que des éducateurs, formateurs, dirigeants, etc. peuvent avoir avec les parents, enfants, joueurs, dirigeants, éducateurs, etc. de manière à entretenir ou provoquer des réflexions positives sur la nécessité du respect et de la tolérance.

Chaque clip est ainsi accompagné d'une fiche comprenant les rubriques suivantes :

- résumé du clip : propose une version résumée du clip, utile notamment pour les vidéos montées de manière non conventionnelle (chronologie simultanée, chronologie inversée, ...).
- thèmes abordés : précise quels sont les différents thèmes abordés par le film. Parfois les thèmes sont évidents, avec un sens au premier degré. Parfois, les thèmes peuvent être sous-jacents, notamment lorsqu'ils imposent aux téléspectateurs de s'interroger sur leurs propres comportements et leurs propres représentations.
- guide de discussion : présente quelques pistes ou éléments de discussion pour aider les animateurs à lancer et à animer les débats.
- objectifs de la discussion : propose quelques pistes de réflexion vers lesquelles il est souhaitable d'amener les spectateurs.

THÈMES GÉNÉRAUX

Le thème général est celui de la prévention et la lutte contre les incivilités et la violence dans le sport :

- le respect : de soi, des autres (adversaires, dirigeants, arbitres, joueurs, etc.), des règles, du règlement, de l'environnement, etc.
- la loyauté : refuser l'acte empreint d'un esprit de vice, dépourvu d'honnêteté ;
- la courtoisie : politesse et tolérance ;
- la convivialité : partage d'une activité dans une ambiance détendue ;
- l'altruisme : générosité et intérêt pour l'autre ;
- la dignité : esprit d'équité et de valeurs morales
- l'anti violence : refuser et lutter contre toute forme d'expression de la violence ;
- le fair play : conduite honnête et respectueuse, maîtrise de soi dans la victoire comme dans la défaite.

OBJECTIFS

- faire prendre conscience à chacun de ses représentations liées aux incivilités et à la violence qui envahissent les terrains de sport, mais également les mains courantes et tribunes d'enceintes sportives,
- sensibiliser l'ensemble des acteurs du sport quant à la nécessité de prévenir et sanctionner les comportements et propos violents et inappropriés,
- transmettre des informations sur la législation relative aux incivilités et aux violences constatées dans le milieu sportif, qu'elles soient commises par un acteur direct du sport ou par une personne environnante.

CIBLES

- éducateurs,
- formateurs,
- présidents et dirigeants de clubs,
- jeunes,
- joueurs, pratiquants sportifs,
- arbitres,
- spectateurs, supporters,
- parents de sportifs.

DEFINITIONS

BIZUTAGE

Fait pour une personne d'amener autrui, contre son gré ou non, à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants lors de manifestations ou de réunions liées aux milieux scolaire et socio-éducatif (selon l'article 225-16-1 du Code pénal).

CITOYENNETÉ

Qualité reconnue à toute personne membre de la communauté politique d'un Etat ouvrant, à partir de l'âge fixé par la loi (18 ans en France), des droits et impliquant des devoirs.

CHANTAGE

(violence psychologique)

Fait de menacer une personne en exigeant qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte, qu'elle remette quelque chose ou, plus généralement, qu'elle fasse ce qu'on lui demande.

ETHIQUE

Science de la morale et des mœurs, qui dicte ses actes à une personne.

INCIVILITÉS

Agissements qui contreviennent aux règles sociales qui régissent la vie en communauté.

Cette définition relate deux remarques : tout d'abord elle recouvre un nombre varié de comportements que l'on pourrait résumer par une atteinte à un « code de bonne conduite » (c'est à dire et par exemple : le bruit, les graffitis, l'impolitesse, la dégradation de biens,...); elle n'a pas, à l'opposé des violences, de définition juridique précise communément admise même si certains des actes constitutifs d'une incivilité peuvent aboutir à une sanction juridique (comme la dégradation d'un stade par un graffiti).

HARCÈLEMENT MORAL

(violence psychologique)

Forme de violence exercée au sein notamment du travail. Il se manifeste par des agissements répétés, qui ont pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte aux droits du salarié au travail et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel.

MENACE

Parole ou acte d'intimidation exprimant le projet de son auteur de faire du mal à une autre personne ou à endommager un bien. Outre le risque que la menace puisse être mise à exécution, elle peut être elle-même traumatisante pour celui qui la reçoit. Elle constitue en soi une agression et peut donc faire l'objet d'une sanction notamment pénale avec un régime juridique aggravé dans certains cas (si par exemple certaines menaces sont proférées contre un(e) arbitre). De même, la nature des menaces (dégradation, violence, atteinte à la vie) entraîne des régimes de sanctions différents.

RESPECT

Sentiment de considération et d'égard qu'une personne peut avoir envers une autre personne.

TRICHERIE

Fait d'enfreindre les règles pour gagner.

VIOLENCE MORALE

(ou psychologique)

Abus de pouvoir et de contrôle (le plus souvent exprimés sous forme de violence verbale) entraînant des dommages à caractère psychologique pour les victimes. On entre dans ce type de violences le chantage, le harcèlement moral et le bizutage.

VIOLENCE PHYSIQUE

Action volontaire d'un ou plusieurs individus qui porte atteinte à l'intégrité physique ou morale d'un autre individu. Il peut s'agir de coups et blessures qui impliquent un contact direct entre l'agresseur et sa victime. Mais constituent également des violences physiques, les agissements destinés à impressionner fortement, à causer un choc émotionnel ou un trouble psychologique.

VIOLENCE SEXUELLE

Les infractions de nature sexuelle impliquent l'existence d'une contrainte (physique ou morale), d'une menace, d'une violence ou d'une surprise, en d'autres termes, elles impliquent l'absence de consentement de la victime. La violence sexuelle est souvent associée à la notion de contrainte physique. Toutefois la violence sexuelle peut être caractérisée par la seule manifestation de la contrainte psychologique.

La violence sexuelle peut résulter, dans certains cas, d'un abus dans l'autorité qu'une personne exerce sur une autre personne (celle-ci pouvant être mineure ou majeure).

VIOLENCE VERBALE

Fait de porter verbalement atteinte à autrui. Ces violences peuvent être intentionnelles ou non. On retrouve dans ce type de violence les propos excessifs, blessants, grossiers ; les propos racistes, sexistes ou homophobes ; les propos incitant à la violence, à la haine ou à la discrimination.

IDENTIFICATION DES DIFFÉRENTS ACTEURS

A retenir :

Chaque acteur (dirigeant, entraîneur, arbitre, parent) peut exercer, à des degrés divers, une influence positive ou négative sur le cours d'une rencontre sportive ainsi que sur la transmission ou non des valeurs du sport.

LE JOUEUR

En tant qu'acteur central, et parfois médiatique de la manifestation sportive, le joueur doit avoir un comportement exemplaire. Il y va de sa responsabilité morale vis-à-vis du public, des jeunes sportifs, mais également vis-à-vis de son club voire coéquipiers dans un sport collectif. Il est quelque part « l'ambassadeur de son club et de ses valeurs » et un modèle notamment pour les jeunes pratiquants.

C'est vers lui que convergent tous les regards, ceux des spectateurs et supporters présents sur le lieu de la manifestation, mais aussi, pour les événements sportifs les plus importants, ceux de millions de téléspectateurs présents devant leur écran de télévision.

L'ÉDUCATEUR, L'ENTRAÎNEUR

Il a un rôle primordial dans l'éducation sportive en mettant la technique au service d'une pratique loyale, respectant les partenaires de jeu et préservant l'intégrité physique de chacun et de tous. Chargé de stimuler le jeu, par la mise en place d'une tactique, il doit avoir un comportement exemplaire sur le bord du terrain et se garder de tout excès, invective ou encouragement à l'agressivité au nom de la performance et du résultat.

Mais son rôle le plus important se situe aussi au niveau de l'apprentissage auprès des jeunes sur la nécessité de relativiser la victoire comme la défaite. Il a une prise directe sur les joueurs et une influence indéniable sur ces derniers. A ce titre, il est important qu'il sache dépassionner les enjeux en prônant une gestion de groupe mettant en avant la progression et l'épanouissement de ses joueurs par le jeu et non en fixant la victoire comme seul objectif. Tout cela ne peut se faire que dans le cadre d'un projet éducatif global.

En conséquence, l'entraîneur-éducateur doit être tout autant « un manager d'hommes » qu'un technicien.

LES BÉNÉVOLES

On distinguera deux catégories de bénévoles :

- Les élus associatifs (président, trésorier, secrétaire, etc.) :

Ils peuvent exercer une certaine pression sur les joueurs de par les objectifs du club. Ils sont garants de la philosophie et de l'image de l'association et définissent le projet de club. En cela, leur rôle est important car ce projet correspond à la ligne de conduite de l'association, pour qu'elle se diffuse et soit partagée par tous ses membres. Le dirigeant constitue le point de départ de la transmission de valeurs au sein de son club ou dans l'ambiance d'un match. Son rôle est primordial tant en ce qui concerne le bon fonctionnement d'un club que les aspects organisationnels d'une rencontre sportive (préparatifs, accueil..).

- Les techniciens bénévoles (éducateurs, accompagnateurs, aide à l'organisation de manifestation, etc.) :

Ils peuvent avoir une influence sur les joueurs de par leur propre comportement. Ils ont un rôle discret mais central dans la vie du club.

Les bénévoles sont garants de l'image de l'association. En bon accord et en relation avec les élus, ils participent à créer un climat positif reposant sur :

- la convivialité mutuelle,
- le partage d'un projet de club clair,
- l'éthique du sport,
- la fraternité et la solidarité dans la compétition,
- la combativité plutôt que l'agressivité.

Tous les bénévoles se doivent de prévenir les violences, les incivilités, et intervenir par des moyens adaptés sur les comportements agressifs des joueurs, des spectateurs, des éducateurs, des entraîneurs et des parents.

L'ARBITRE

Conducteur et accompagnateur du jeu et de la règle, il participe par ses compétences et sa vigilance à créer un climat de sportivité loyale et équitable sur le terrain. Sa présence constitue une source certaine de régulation sur l'ambiance du match. Il veille à la bonne tenue des équipes et au comportement régulier des joueurs dans leurs rapports de jeu. Il est vigilant à ne pas laisser s'installer la tricherie et les actes de violences verbales ou physiques. Son statut lui confère une autorité exempte de toute suspicion et un droit à la sanction. A cet effet, ses décisions ne doivent pas être contestées, ni celles des assistants, auxiliaires qui se situent au même niveau d'autorité.

Par son appartenance à un club, il peut aussi s'y investir en faisant de la prévention auprès des licenciés et des membres, en prenant une part active aux activités de l'association.

LES PARENTS DES SPORTIFS

Les parents ont un rôle essentiel dans le soutien de leurs enfants. Ils sont à même de contribuer précieusement au fonctionnement de la section sportive à laquelle est inscrit leur enfant. De nombreux parents se proposent pour des services bénévoles louables qu'il faut encourager. Il est souhaitable que les structures, les dirigeants et les éducateurs reconnaissent le bien fondé de leurs actions et les favorisent. Il convient, autant que faire se peut, de les intégrer aux questions du club, et à ce titre de :

- leur réserver un accueil favorable,
- les informer de la charte de vie du club,
- les accompagner, les conseiller et les former,
- les encourager à rencontrer les différents acteurs de l'association et à s'impliquer dans la vie du club.

Parfois, le parent peut outrepasser son rôle de soutien de son enfant ou adolescent. Ce rôle peut aller jusqu'à créer une situation d'« interférence sur le match » voire de « déstabilisation d'un match » et de certains de ses acteurs. En effet, dans certains cas, les parents peuvent s'approprier le projet sportif de leur enfant à leur compte ou apparaître dans des cas extrêmes comme « des briseurs de carrière ».

Dans ce cas, certains parents se focalisent exclusivement sur les résultats sportifs de leur enfant ou adolescent, ce qui induit une baisse du plaisir du jeune dans sa pratique voire occasionne une pression pour l'enfant ou l'adolescent : il commence à stresser parce qu'il ressent une pression de ses parents pour gagner.

Il faut donc veiller à ce que la pression ne soit pas insupportable sur les épaules du jeune sportif, qui doit gérer sa propre déception d'avoir perdu. C'est à ce moment là que le rôle de parent, comme premier soutien de son enfant-adolescent, prend tout son sens. Le parent va l'aider à dédramatiser la défaite, à le reconforter et éviter de le culpabiliser.

LES SPECTATEURS, LES SUPPORTERS

Les spectateurs sont eux aussi une composante essentielle de la manifestation sportive ; ils contribuent à rendre le spectacle sportif plus vivant mais également participent à rendre l'ambiance du match et d'autour du match plus festive en réservant, par exemple, un accueil convivial à l'équipe des supporters de l'équipe visiteuse.

A contrario, ils peuvent influencer voire provoquer la mauvaise ambiance du match et d'autour du match.

ÉLÉMENTS LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES

Pour davantage de précisions et d'éléments juridiques, veuillez vous reporter au « Guide juridique sur la prévention et la lutte contre les incivilités, les violences et les discriminations dans le sport » du Ministère en charge des sports (téléchargeable sur le site internet du PRN SEMC) http://doc.semc.fr/documents/Public/guide_juridique_prevention_lutte_violences_sport_11012013.pdf ou www.semc.sports.gouv.fr

et sur celui du Ministère en charge des sports <http://www.sports.gouv.fr/prevention/incivilites-violences/Guide-jurique/> ou www.sports.gouv.fr.

MÉTHODOLOGIE DE L'OUTIL

RECOMMANDATIONS D'UTILISATION

L'animation de séances de prévention pourra nécessiter quelques pré requis qui sont développés dans le cadre de formations mises en place entre autre dans le cadre du Plan national de formation (PNF) du Ministère en charge des sports à destination des agents de ce ministère, mais également des formations mises en place directement par des associations.

1/ Une aisance par rapport au sujet qui permette un savoir être (attitudes, valeurs) en adéquation avec les connaissances transmises (être en capacité d'intervenir sur les paroles ou comportements en interrogeant les auteurs sur le sens et l'origine de leurs propres actes).

2/ Faire preuve de compréhension, ne pas porter de jugement, être capable d'écouter et d'accompagner la réflexion du groupe, de répondre à ses questionnements et, si nécessaire de transmettre des informations claires et précises tout en ayant soin de prendre de la distance par rapport à sa propre expérience.

3/ La capacité d'identifier et de comprendre les diverses croyances et les valeurs des dirigeants, éducateurs, bénévoles et sportifs ou des groupes. Cette attitude repose sur la capacité à être sensible aux normes culturelles, aux croyances, aux attitudes et aux objectifs variés à l'égard des différents groupes raciaux, ethniques, socio-économiques, sexuellement identifiés ou minoritaires, religieux ainsi qu'aux personnes handicapées. Cette sensibilité implique souvent la capacité de savoir gérer et résoudre des conflits.

4/ Une compréhension des questions contemporaines et historiques qui entourent le sujet des incivilités et des violences dans le sport ; une connaissance générale et actualisée du sujet ainsi que des références juridiques dans leurs grandes lignes.

5/ Des stratégies pédagogiques qui aident les dirigeants, éducateurs, bénévoles et les sportifs à aborder efficacement des questions délicates.

6/ Le discernement et les compétences nécessaires pour amener les gens à réfléchir et évaluer les diverses influences que les médias peuvent avoir sur les dérives dans le sport, que ce soit par l'intermédiaire de la télévision, d'internet, de la musique, du cinéma, de la presse, des médias numériques, de la littérature ou des arts.

PRÉSENTATION DES THÈMES ABORDÉS

Pour une optimisation de l'animation, un temps d'auto documentation (articles, ouvrages, sites Internet, etc.) est conseillé pour les intervenants ayant peu de formation ou d'expérience sur la thématique.

Il est également nécessaire que l'intervenant connaisse l'outil, non seulement en le visionnant au préalable, mais aussi par un travail d'appropriation. Les courts métrages peuvent être utilisés en complément d'autres ressources pédagogiques. Le DVD propose des films indépendants les uns des autres, chacun pouvant faire à lui seul l'objet d'une animation (soit sur une discipline sportive en particulier ou un public précis). L'intervenant sélectionnera le ou les courts métrages à visionner en fonction de ses intentions éducatives. Ces courts métrages permettent d'introduire un temps consacré au dialogue, au débat. Ils sont un point de départ pour susciter la réflexion des dirigeants,

éducateurs, bénévoles des clubs sportifs, mais également des sportifs et parents ; et les inciter à exprimer ce qui les concerne, les préoccupe.

Les jeunes sportifs peuvent avoir besoin également de faire le point sur leurs représentations et attitudes observées dans leur pratique sportive avant de passer aux séances d'animation autour des courts métrages.

La partie « Idées fortes et moments clés » identifie des thèmes autour desquels orienter les débats. Pour chaque thème, deux temps de questions sont proposés : le premier autour du court métrage lui-même, le second permet d'élargir la réflexion pour aboutir à un questionnaire plus général autour des incivilités et des violences. Toutes les questions proposées sont des pistes qu'il ne s'agit en aucun cas de poser de manière exhaustive. D'autres peuvent également être envisagées.

PRÉPARATION à l'animation et conseils

Sont apportées ci-après quelques pistes d'animation, que vous pouvez utiliser en fonction de votre expérience, de vos objectifs et du public qui se trouve face à vous.

Il est conseillé d'intervenir sur des groupes de quinze à vingt personnes au maximum de manière à permettre une interactivité.

Logistique

L'animateur veillera à la logistique pour le bon déroulement de son animation : matériel vidéo fonctionnel, organisation sur le site, réservation de salle, accueil des participants, photocopies, etc. Chacune des différentes phases de l'animation proposée ci-après demande une préparation à élaborer en fonction de la technique d'animation utilisée.

Règles du groupe et du débat

La présentation des règles de fonctionnement du groupe doit être claire.

Il est notamment nécessaire :

- de respecter la parole, le point de vue de chacun et la confidentialité des échanges ;
- de ne stigmatiser personne ou de ne pas mettre à part une personne par rapport au groupe, vis-à-vis de son expérience, de son discours ou de ses actes ;
- d'éviter les jugements de valeur sur ce qui a été vu dans le court métrage ou ce qui se dit au cours du débat.

Un temps de discussion autour des règles du groupe et un temps d'approbation peuvent être proposés et ainsi favoriser le respect et l'acceptation de la parole de chacun.

Quelques suggestions de règles qui peuvent être soumises à discussion et amendées par le groupe :

- chacun lève la main avant de s'exprimer,
- chacun utilise un langage le plus approprié et le plus respectueux possible,
- chacun écoute lorsque quelqu'un s'exprime,
- chaque question est bonne à poser, chaque idée, opinion est bonne à partager,
- on ne rit pas des commentaires, opinions ou questions des autres,
- on se donne le droit d'apprendre,
- ce qui est dit au cours du débat n'est pas évoqué en dehors ou seulement sous couvert d'anonymat,
- on ne tolère aucune forme d'agressivité ou de moquerie.

Si, pendant le débat, certains commentaires s'écartent des règles énoncées, l'animateur peut les reprendre en posant quelques questions à l'émetteur.

Par exemple :

- quelles raisons as-tu pour affirmer ce que tu dis (ou pour rire de la manière dont tu le fais) ?
- comment définirais-tu le mot que tu viens d'utiliser ?
- qu'est-ce qui te fait penser que ... ?

Exemple de déroulé d'animation d'une durée de 2 heures :

- accueil du public,
- présentation des objectifs et du (ou des) intervenant(s),
- présentation et discussion des règles du débat,
- visionnage d'une (ou des) saynète(s) choisie(s),
- lancement du débat (rappel des règles du débat),
- débat,
- apport de connaissances, d'informations,
- synthèse et conclusion.

Un outil d'évaluation de type questionnaire peut être construit et distribué à la fin de la session d'animation.



TRICHER N'EST PAS GAGNER

RÉSUMÉ DU CLIP

Un jeune joueur de tennis rentre chez lui. Il se met à table, sa mère lui demandant si l'entraînement s'est bien déroulé. Elle lui parle de sa finale du dimanche à venir dans un gros tournoi de la région, insistant lourdement sur la nécessité de la victoire et les incidences négatives d'une défaite (classement, notoriété).

La mère et le fils arrivent au club où se déroule la finale, le jeune saluant son adversaire. La mère répète à son fils qu'il doit absolument gagner ce match et qu'il doit tout faire pour y parvenir.

Avant de s'installer en tribune, la mère va voir l'entraîneur de son fils pour lui expliquer, avec lourdeur, la manière dont il doit procéder dans son coaching, lui donnant des « conseils – leçons » de coaching. L'entraîneur semble gêné

par l'attitude et le discours que la mère vient d'avoir, tout comme le jeune joueur qui assiste à la scène.

La mère s'installe en tribune, dans le champ de vision de son joueur de fils. Après quelques balles d'échauffement, le match débute. Sur une deuxième balle de service, le jeune joueur annonce la balle fautive, alors qu'elle est bonne, regardant immédiatement sa mère qui acquiesce. L'adversaire ne dit rien, mais semble avoir un doute.

Le match se poursuit. Sur un passing shot parfait, il annonce à nouveau la balle fautive, prenant un point décisif, mais immérité. Le jeune adversaire commence à s'énerver, la mère haussant le ton et lui répondant qu'il dit n'importe quoi.

Le jeune lui, a le regard rivé sur le terrain.

Durant tout le match, la mère du jeune joueur n'a pas arrêté de proférer des réprimandes, d'exprimer sa colère, son mécontentement, ce qui l'exclut petit à petit des autres parents et spectateurs présents dans la tribune.

Lors de la remise des prix, il reçoit la coupe du vainqueur, sans aucune joie. L'adversaire ne lui serre pas la main. La mère regarde à nouveau l'adversaire de son fils avec dédain, dodelinant la tête en une attitude négative. Le retour dans la voiture n'est pas joyeux, ne correspondant absolument pas à l'euphorie et la sérénité d'une victoire. Le jeune fini par avouer que la balle était bonne. Sa mère sourit et lui répond que l'important est la victoire.

DURÉE

3'32

THÈMES

- la pression qu'un parent peut mettre sur son enfant sportif ;
- la volonté du parent que son enfant gagne à tout prix et par tous les moyens ;
- les conséquences de cette pression sur le sportif qui se place dans une spirale négative.

CIBLES

- les parents de jeunes sportifs ;
- les sportifs ;
- les éducateurs/entraîneurs.

GUIDE DE DISCUSSION

- qu'est-ce qui est montré à travers ce clip ?
- quels sont les messages qui y sont véhiculés ?
- que pensez-vous du comportement de la maman par rapport à son fils ? Et par rapport à l'entraîneur ?
- selon vous, comment devrait se comporter cette maman à son domicile ? Pendant le match ?

- selon vous, que ressent le jeune face au comportement de sa maman ?
- en tant que parent, qu'auriez-vous fait dans les tribunes aux côtés de cette maman ?
- en tant qu'enfant, qu'auriez-vous fait à la place du jeune ?

OBJECTIFS DE DISCUSSION

- le rôle d'un parent de jeune sportif ? L'omnipotence et la pression d'un parent sur son enfant et sur son entraîneur ;
- le comportement d'un parent dans les tribunes, en tant que spectateur, pendant le match (ou la rencontre sportive) de son enfant ;
- les conséquences d'un tel comportement pour le jeune sportif .

IDÉES FORTES ET MOMENTS CLÉS

Le clip débute sur une scène où le jeune sportif rentre de son entraînement. Sa maman l'attend et le questionne immédiatement sur les exercices effectués pendant cet entraînement. Par le discours de la maman, on comprend qu'elle se réalise à travers les exploits de son fils et qu'elle ne souhaite qu'une chose : que son fils gagne (« *il nous la faut cette victoire* »). On peut constater que le jeune sportif a l'air fatigué et qu'il ne souhaite pas parler de son match pendant le repas. Malgré cela, la maman insiste, ce qui agace particulièrement son fils.

A l'arrivée au tournoi, pendant que les deux joueurs se saluent et échangent sur leur match précédent, la mère interpelle l'entraîneur de son fils pour lui faire part lourdement de remarques sur sa façon de le coacher, sur ses conseils de jeu, etc. A cet instant, le parent sort complètement de son rôle et met également la pression à l'entraîneur pour que son fils remporte le match.

Pendant la rencontre que dispute son fils, la mère, placée au centre de la tribune remplie de spectateurs, a une attitude quelque peu déplacée et tient des propos qui vont au-delà du simple encouragement en lui criant « *de s'étirer car il l'oublie toujours* », en faisant part aux spectateurs voisins que « *son fils doit gagner* », que les balles sont fausses, etc.

Lors d'un échange, le jeune arbitre de la rencontre signale une balle fautive, alors que l'adversaire la signale bonne. A cet instant, la maman intervient directement vers l'adversaire de son fils pour lui signaler qu'il « *ne doit pas commencer à tricher pour gagner* » alors que c'est elle qui serait prête à tricher pour que son fils gagne la finale du tournoi ! Suite à cette remarque, un des spectateurs lui signale qu'effectivement la balle était bonne.

Le comportement de ce parent met le jeune garçon très mal à l'aise. On voit sur son visage le malaise qui le gagne, comme si lui aussi avait vu cette balle bonne...

Le comportement de la maman pourrait également déstabiliser le jeune arbitre qui officie lors de ce match.

L'arbitrage de matchs de jeunes, par de jeunes arbitres, est une pratique de plus en plus fréquente au sein de la Fédération française de tennis, qui permet notamment à de jeunes sportifs de se former à la fonction d'arbitre dès l'âge de 14 ans en règle générale. La pratique de l'auto-arbitrage est également effectué très régulièrement que ce soit lors de matches de jeunes ou d'adultes (excepté pour les finales de tournois adultes).

Ce type d'arbitrage laisse la possibilité aux parents de déstabiliser le jeune arbitre, voire même d'influencer les jeunes sportifs lorsqu'ils « s'auto-arbitrent » ; alors qu'il est interdit, dans le tennis, que les spectateurs, les parents et même l'entraîneur entrent en contact avec le sportif pendant le match. La seule exception est lors des matches par équipe, où seul le capitaine de l'équipe peut échanger oralement avec le sportif lors du changement de côté.

Lors de la remise des récompenses, le jeune perdant refuse de serrer la main à son adversaire et ami, alors que la maman du vainqueur exprime une grande joie face à la victoire de fils (« *Bravo mon fils, bien joué, une de plus* »). L'expression de la maman montre à quel point elle vit à travers les exploits sportifs de son enfant (« *c'est bien pour nous ça* »), comme si elle réalisait son propre rêve de victoire.

Une fois dans la voiture, on voit que le jeune garçon n'est pas ravi du déroulement du match

et avoue à sa maman qu'il avait également vu que la dernière balle du match était bonne et qu'il n'a rien dit. Il craint désormais que son ami le fasse passer pour un tricheur auprès des autres concurrents. Face à son discours, sa maman lui répond que cela importe peu et que l'essentiel se résume à sa victoire et à son classement ; mais le jeune n'est pas du tout convaincu !

Le comportement de cette maman dans le parcours sportif de son enfant pourrait avoir des conséquences sur ce dernier, la pression qu'elle lui met et son omnipotence pourrait amener le jeune sportif à abandonner sa pratique. Une attitude plus favorable contribuerait à l'épanouissement de son enfant à tous niveaux de pratique (retour d'entraînement, rencontres officielles, etc).

Dans ce clip, la maman peut être décrite comme un « parent excité » (elle donne des conseils à son enfant pendant la compétition, elle donne des conseils et des instructions à l'entraîneur et à l'arbitre, etc) ; ou encore comme un « parent fanatique » (elle est très préoccupée par la victoire de son enfant, elle veut que son enfant gagne à tout prix, etc).

EXEMPLE DE SUPPORT D'ACCOMPAGNEMENT SUR LE RÔLE CLÉ DES PARENTS :

Le flyer « Parent d'enfant sportif : et vous, quel parent êtes-vous » construit par la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Poitou-Charentes expose une classification des comportements des parents d'enfants sportifs : <http://doc.semc.sports.gouv.fr/modules/webportal/results.php?op=single&idbase=1&idnotice=2542>

PARENT D'ENFANT SPORTIF : ET VOUS, QUEL PARENT ÊTES-VOUS ?

Guide pédagogique d'utilisation

LA PAROLE

PARENT MANIÈRE

PARENT MANIÈRE

PARENT MANIÈRE

PARENT MANIÈRE

- Pourquoi ce flyer ?
- Comment l'utiliser ?
- Propositions d'actions à destination des parents d'enfants sportifs



LA RÉPARATION CITOYENNE

RÉSUMÉ DU CLIP

Le film est construit selon le mode de la chronologie inversée, c'est-à-dire depuis la fin, jusqu'au début.

L'idée générale est de montrer la chronologie de faits de violence envers une infrastructure sportive (dégradations) qui mèneront des jeunes à des sanctions pénales de substitution que sont des travaux d'intérêt général.

Chronologiquement, le déroulement des faits commence dans un skate park où un jeune se voit refuser l'accès à l'enceinte sportive, celle-ci étant occupée par un groupe scolaire, dans le cadre d'horaires réservés. Le jeune prend très mal ce refus.

A la tombée de la nuit, ce jeune force la serrure du skate park, pénètre dans l'enceinte et

effectue ses dégradations. Il est surpris par un technicien municipal durant ses méfaits.

Au tribunal, le Procureur de la République a une explication franche avec le jeune accompagné de son avocat. La fin du discours lui rappelle qu'il a été surpris en flagrant délit de dégradation du skate park. Le Procureur, lui demandant s'il a quelque chose à ajouter, lui énonce sa mesure de réparation.

L'histoire se termine par l'accomplissement du travail d'intérêt général par le jeune qui répare la piste de skate qu'il a dégradé. Très appliqué à sa tâche, il semble agacé par les quolibets que lui adressent d'autres jeunes.

Son encadrant a un discours très positif et lui montre les gestes adéquats.

DURÉE

2'27

THÈMES

- illustration d'une mesure de réparation et présentation des travaux d'intérêt général (TIG) ;
- aborder la notion de sanctions éducatives ;
- présentation d'une façon de faire prendre conscience à l'auteur de l'infraction des conséquences de son acte.

CIBLES

- sportifs ;
- collectivités territoriales ;
- dirigeants.

GUIDE DE DISCUSSION

- qu'est-ce qui est montré à travers ce clip ?
- quels sont les messages qui y sont véhiculés ?
- que pensez-vous du comportement du jeune auteur des dégradations ?
- selon vous, la sanction de type « mesure de réparation pénale » est-elle la plus adaptée à la situation ? Auriez-vous une (ou plusieurs) autre(s) sanction(s) ?
- selon vous, que ressent le jeune pendant qu'il répare les dégâts qu'il a fait sur la rampe de skate ?
- pensez-vous que ce type de sanctions a plus d'impact qu'une sanction financière ou que toute autre sanction ?

OBJECTIFS DE DISCUSSION

- montrer que les actes commis sur les terrains de sport sont punissables par la justice civile, et que le sport ne peut, ni ne doit, régler un certain nombre de faits en interne ;
- expliquer ce qu'est une mesure de réparation en tant que mesure éducative ;
- échanger sur les aspects juridiques des actes de violence, notamment de dégradation d'un équipement sportif ;
- expliquer ce qu'est un travail d'intérêt général et présenter ses différentes formes.

IDÉES FORTES ET MOMENTS CLÉS

Déroulement

Pour rappel, ce film est construit selon le mode de la chronologie inversée, c'est-à-dire depuis la fin, jusqu'au début.

Le clip débute par l'image d'un jeune qui répare une rampe de skate abimée par de la mousse polyuréthane, l'expression de son visage indique que la tâche a l'air complexe. Un homme s'approche de lui pour lui demander « *s'il s'en sort* ». Le jeune lui répond en jetant sa spatule au sol : « *non, j'y arrive pas, c'est trop dur, j'aurais jamais du faire ça !* ». A partir de cet instant on comprend que c'est lui qui a dégradé la rampe de skate.

La tâche que ce jeune est en train d'accomplir est en fait un travail d'intérêt général qu'il réalise suite à la détérioration d'un équipement sportif qu'il a commis. On remarque que la présence de l'adulte qui l'accompagne (un éducateur ou un agent de la collectivité territoriale propriétaire de l'équipement sportif) l'aide dans sa tâche, l'encourage, lui donne des consignes pour que cela lui soit moins fastidieux et qu'il prenne bien conscience de son acte et de ses conséquences ; d'où l'aspect éducatif de ce type de mesure.

Une seconde séquence débute alors où l'on voit ce même jeune, accompagné d'un avocat, dans le bureau d'un magistrat lui exposant les faits qui lui sont reprochés, à savoir « *pris en flagrant délit de détérioration d'un bien public* ». A cet instant, il se voit sanctionné d'une mesure de réparation de 16h de travaux d'intérêt général.

Une autre séquence s'ouvre ensuite et présente l'intrusion de ce jeune homme dans le skate park où on le voit dégrader la piste d'un module du skate parc avec une bombe de mousse polyuréthane, ce qui empêchera à tous usagers de faire du skate

sur cette rampe. On entend la remarque de ce jeune à cet instant : « *voilà, comme ça il n'y aura pas que moi qui ne pourra pas skater* ». Une fois l'acte commis, le jeune est surpris par le gardien de l'infrastructure sportive qui le reconnaît (car le jeune est déjà venu au skate park). Le gardien s'empresse alors de prévenir les forces de police.

Une dernière séquence clôture le clip où l'on voit le jeune en question se faire interdire l'accès au skate park car l'équipement est réservé et donc interdit au public. Cette impossibilité de pratiquer son sport quand il le souhaite met le jeune homme dans un état d'énervement qui l'amène à quitter l'enceinte sportive en menaçant de revenir quand il veut.

La mesure de réparation pénale

La dégradation d'un équipement sportif est un délit puni par la loi.

Si l'acte de dégradation est commis par un mineur, l'auteur des faits peut se voir attribuer une mesure de réparation pénale qui est une mesure éducative où l'on propose au jeune auteur de s'engager dans une démarche de réparation à 2 dimensions :

- la réflexion : le jeune réfléchit à la portée de son acte. L'objectif de cette démarche est de responsabiliser le mineur en l'aidant à évaluer les conséquences de ses actes vis-à-vis de lui-même, de sa famille, de la victime, de la société.
- l'action : le jeune s'engage dans une activité ou une action au bénéfice de la victime ou dans l'intérêt de la collectivité. La réparation du préjudice commis est un bon moyen de s'investir positivement dans une action en faveur de la société.

Ce type de mesure présente plusieurs objectifs :

- elle permet au jeune auteur de réfléchir et l'aide à comprendre la portée de son acte ;
- prendre en compte la victime et réparer le préjudice ;
- permettre au jeune de s'engager dans un processus de restauration de l'estime de soi ;
- réparer en s'engageant dans un acte concret vis-à-vis de la victime et de la collectivité.

La différence entre le TIG et les mesures de réparation pénale :

La réparation pénale peut être prescrite à tous les stades de la procédure : en alternative aux poursuites en tant que mesure provisoire et au titre d'un jugement (soit en tant que mesure éducative, soit en tant que sanction éducative). Compte tenu de modalités d'exécution parfois proches, il arrive de confondre la réparation pénale avec le TIG, qui, lui, est une peine, inscrite au casier judiciaire du mineur, et dont l'inexécution constitue un délit pouvant entraîner l'incarcération.



SANS RÉACTION

RÉSUMÉ DU CLIP

Lors d'un match de handball opposant deux équipes de joueurs masculins, un spectateur, ayant une bouteille de bière à la main, s'en prend ouvertement à un joueur du club local d'origine africaine à qui il reproche son jeu physique.

Les spectateurs qui l'entourent restent impassibles, tout comme sur le banc, les entraîneurs, l'arbitre et les responsables du club auquel appartient le joueur insulté. Le match se poursuit, et la violence verbale du spectateur va crescendo, l'individu buvant bière sur bière.

Sur le terrain, le joueur, lui aussi, montre une nervosité qui croît au rythme des insultes. Sur une faute qu'il commet, l'arbitre l'avertit verbalement, mais ne réagit pas aux insultes du spectateur. Au cours d'une action en bord de touche, où le joueur, passant à proximité du

spectateur inconvenant, entend une dernière insulte, cette fois à caractère raciste, il craque nerveusement. Il se précipite alors vers ce dernier avec la volonté d'en venir aux mains.

Les dirigeants traversent le terrain pour intervenir, tout comme l'arbitre. Il s'en suit une échauffourée au cours de laquelle des spectateurs reprochent à l'arbitre sa passivité face aux insultes. Sur le terrain les joueurs s'échauffent aussi. Les dirigeants s'interpellent également se rejetant mutuellement la faute d'avoir laissé la situation dégénérer.

Le spectateur est évacué manu militari par deux personnes de l'encadrement du club organisateur de la rencontre. Le match est arrêté. Le joueur, victime, mais coupable de s'être emporté, regagne le vestiaire, tête baissée, et écoeuré.

DURÉE

1'47

THÈMES

- le comportement parfois inapproprié des spectateurs d'une rencontre sportive ;
- les violences verbales, notamment à caractère raciste, qui peuvent venir du public supporter et/ou spectateurs ;
- la passivité des dirigeants face à de tels actes.

La passivité des dirigeants et de l'arbitre face à des insultes (notamment racistes) d'un spectateur envers un joueur. (« Tous un peu responsables si on n'agit pas »)

CIBLES

- spectateurs ;
- dirigeants ;
- sportifs ;
- arbitres.

GUIDE DE DISCUSSION

- qu'est-ce qui est montré à travers ce clip ?
- quels sont les messages qui y sont véhiculés ?
- que pensez-vous du comportement du spectateur insolent dans les tribunes ?
- que pensez-vous du comportement du joueur insulté ?
- pensez-vous que certaines personnes auraient du ou auraient pu intervenir avant que le joueur n'intervienne directement ? Qui ? Pourquoi ?
- pensez-vous qu'il est nécessaire, voire indispensable, de mettre en place un système de sécurité (agent de sécurité par exemple) pendant les rencontres sportives ? Selon vous, cela aurait-il modifié le scénario ? Comment ?

OBJECTIFS DE DISCUSSION

- faire comprendre au public spectateur que ce type de comportement est inapproprié au milieu sportif, et que s'ils viennent assister à une rencontre sportive leur comportement doit être respectueux ;
- faire passer le message que les encouragements ne doivent pas passer par des violences verbales ;
- responsabiliser les dirigeants de club quant à la venue de spectateurs, notamment ivres, dans des enceintes sportives, et éviter que les victimes ne se fassent justice elles-mêmes ;
- aider les dirigeants de club à trouver des solutions face à ce type de comportement ;
- lutter contre toutes formes de violence ;
- rappeler la loi concernant l'introduction de l'alcool au sein d'infrastructures sportives ;
- « tous un peu responsables si on n'agit pas »

Idées fortes et moments clés

Dès le début du clip, on remarque qu'un des spectateurs présents se fait remarquer par tous les autres par ses propos et son comportement qui nous amène à penser qu'il est alcoolisé. Un des spectateurs (situé plus bas) se retourne à plusieurs reprises pour lui signaler que son attitude est déplacée, mais rien n'y fait.

Les propos de ce spectateur sont ciblés vers un joueur, d'origine africaine, et sont particulièrement forts de par leur caractère raciste : « *Oh bamboula, t'as que ton physique pour t'exprimer* », « *sale négro* ».

Pendant que ce spectateur insulte précisément le joueur, on remarque que les dirigeants et éducateurs présents sur le banc de touche (entraîneur, président du club, etc) ne bougent pas.

Face à de tels propos, le joueur victime s'énerve de plus en plus sur le terrain, d'autant plus que personne n'intervient (autre spectateur, dirigeants, entraîneur, arbitres, etc.) pour arrêter l'auteur des propos violents et pour soutenir le joueur insulté.

L'énervement du joueur et la frustration de la situation amène ce dernier à vouloir intervenir lui-même pour faire taire l'auteur de violences verbales, mais des dirigeants viennent s'interposer entre le joueur et le spectateur pour éviter que la situation ne dégénère. Une échauffourée s'ensuit où chacun se rejette la responsabilité des événements, et qui conduit l'arbitre à stopper la rencontre.

Le clip se termine par l'évacuation du spectateur par des dirigeants du club organisateur de la rencontre sportive, et le joueur rentre au vestiaire, dépité de ne pas avoir obtenu le soutien de son club.

Libellé de l'infraction	Classification	Prévue par (version en vigueur)	Réprimée par (version en vigueur)	Peine
Entrée en état d'ivresse dans une enceinte sportive	Délit pénal	Art. L332-4 du code du sport	Art. L332-6, Art. L332-11 AL1, Art. L332-14 du Code du sport	1 an d'emprisonnement et 15 000 Euros d'amende
Entrée par fraude ou par force en état d'ivresse dans une enceinte sportive lors d'une manifestation sportive	Délit pénal	Art. L332-5 du Code du sport	Art. L332-5, Art. L332-11 AL1, Art. L332-14 du Code du sport	1 an d'emprisonnement et 15 000 Euros d'amende
Introduction de boissons alcoolisées par force ou fraude dans une enceinte sportive lors d'une manifestation sportive	Délit pénal	Art. L332-3 AL1 du Code du sport, Art. L3321-1 du Code de la Santé Publique	Art. L332-3 AL1, Art. L332-11 AL1, Art. L332-14 du Code du sport	7 500 Euros d'amende
Violence par une personne en état d'ivresse manifeste sans incapacité lors d'une manifestation sportive	Délit pénal	Art. 222-13 AL1 14° du Code pénal, Art. L332-11 AL2 du Code du sport	Art. 222-13 AL1, Art. 222-44, Art. 222-45, Art. 222-47 AL1 du Code pénal, Art. L332-11, Art. L332-14 du Code du sport	3 ans d'emprisonnement et 45 000 Euros d'amende

POUR EN SAVOIR PLUS SUR L'IMPACT DE L'ALCOOL DANS LA DÉGRADATION DE L'AMBIANCE D'UN MATCH :

« *L'alcool rend-il violent ?* »

Article issu de *La lettre de la protection de la santé des sportifs en région PACA "Performance et santé"*, n°16, Décembre 2012 – Janvier, Février 2013

De Laurent BEGUE, professeur de psychologie sociale à l'université de Grenoble

L'alcool est considéré comme la substance psychotrope la plus fortement liée au comportement agressif. Dans une étude portant sur plus de 9300 cas issus de 11 pays différents, 62% des auteurs de violence grave avaient bu au moment de la commission de leurs actes ou peu de temps avant. Une récente étude épidémiologique française¹ auprès d'un échantillon représentatif a montré que parmi ceux qui avaient participé à une bagarre dans un lieu public, 40% avaient consommé de l'alcool dans les deux heures qui avaient précédé. Tous les types de violences sociales sont liés à l'alcool : les violences sexuelles, les maltraitements d'enfants, les violences dans les services d'urgence hospitalière, dans l'armée ou le sport (« l'alcooligisme »).

De nombreuses situations sont génératrices d'un lien entre alcool et agression sans que l'on puisse faire d'inférence causale claire. La consommation d'alcool se déroule souvent dans des lieux bondés où les règles de conduite sont peu contraignantes. Dans certains groupes, la consommation excessive peut aussi relever d'un style de vie. Par ailleurs, la violence dans les bars résulte fréquemment

d'une tentative manquée d'obtenir encore plus d'alcool. Les bouteilles et verres sont aussi parfois utilisés comme des armes. Enfin, les auteurs de violence qui sont ivres sont souvent plus « visibles » ou « repérables » que ceux qui ne le sont pas.

Les recherches en laboratoire concluent que l'alcool agit sur les conduites agressives des hommes et des femmes². L'agression est généralement constatée dans la phase ascendante de l'alcoolémie, tandis que durant la phase qui suit le pic d'alcoolémie, un effet sédatif est dominant. L'alcool ne constitue toutefois ni une cause nécessaire ni suffisante pour déclencher une agression. Lorsque des sujets alcoolisés ne sont pas provoqués, il est rare qu'ils se montrent agressifs. Les effets neuropharmacologiques de l'alcool ne peuvent donc suffire à expliquer à eux seuls les comportements agressifs.

Les effets de l'alcool sur le fonctionnement cognitif

L'un des effets bien connu de l'alcool est d'altérer les capacités de traitement de l'information (capacités cognitives). Lorsque l'individu est alcoolisé, les informations les plus saillantes de la situation immédiate (par exemple l'intimité sociale, le désir sexuel ou l'irritation) influencent de manière excessive le comportement et les émotions tandis que les informations périphériques, éloignées ou complexes, sont soumises à des distorsions ou sont purement et simplement ignorées (par exemple, les conséquences à long terme de l'action). Ainsi, l'effet de l'alcool permet d'expliquer pourquoi une personne alcoolisée peut être amenée à considérer à tort un acte accidentel comme un acte intentionnel³.

1 - Bègue, 2012

2 - Bègue & Subra, 2008

3 - Bègue et al., 2010

Une simple bousculade pourra être jugée plus hostile lorsque l'on a bu que lorsque l'on est à jeûn. Après une consommation d'alcool, l'interprétation de la situation qui s'offre à l'individu est appauvrie. La personne alcoolisée accorde un poids excessif aux informations les plus centrales : c'est la myopie alcoolique. Selon cette théorie, l'effet de l'alcool sur le comportement serait particulièrement sensible dans des situations où il existe un conflit entre des informations qui initient un comportement (par exemple une provocation) et celles qui l'inhibent (par exemple la peur des conséquences d'une bagarre). La myopie alcoolique conduit à minimiser les informations inhibitrices au bénéfice des informations instigatrices. Les conduites dites « désinhibées » résultent donc de l'interaction entre l'altération des capacités cognitives de l'individu et la présence de facteurs qui influencent le comportement dans une situation donnée.

Le rôle des croyances culturelles dans le lien alcool – violence

Dans une étude portant sur plusieurs dizaines de sociétés traditionnelles différentes, l'anthropologue James Shaefer a conclu qu'à travers tous les contextes culturels étudiés, l'ébriété masculine était une constante, mais que dans seulement la moitié des cultures des bagarres s'ensuivaient. Par exemple, les membres de la tribu bolivienne des Camba font l'expérience d'une alcoolisation extrême deux fois par mois sans qu'aucune forme de violence verbale ou physique ne soit observée. A l'inverse, dans une société traditionnelle de Finlande où de telles beuveries régulières étaient également organisées, les violences graves étaient fréquentes. Ces deux exemples soulignent que les effets comportementaux qu'induisent les ivresses sont toujours inscrits dans des normes socioculturelles.

En plus de l'expérience personnelle, les modèles jouent un rôle important. L'association entre agression et alcool est parfaitement reflétée dans les médias populaires. Un chercheur a codé et analysé les comportements de 832 personnages buveurs ou non buveurs d'alcool apparaissant dans 100 films tirés aléatoirement parmi les plus grands succès en salle entre 1940 et 1990. Par rapport à des non consommateurs, les personnages qui buvaient de l'alcool étaient beaucoup plus agressifs.

Les significations sociales et les effets imputés à l'alcool se développent dès le plus jeune âge : on a demandé à des enfants américains âgés de 8 ans quelles seraient les conséquences s'ils consommaient de l'alcool par rapport à une boisson non alcoolisée. Ceux-ci ont répondu que l'alcool les conduirait davantage à blesser verbalement les autres et à se bagarrer. Les adultes eux aussi associent des croyances aux effets de l'alcool. Dans une étude⁴, des personnes qui se croyaient alcoolisées, se trouvaient plus séduisantes. De même, une autre étude⁵ a montré que le simple fait de croire que l'on a consommé de l'alcool, ou d'être exposé à des mots liés à l'alcool de manière subliminale augmentait les conduites d'agression après une provocation.

On a également observé que l'effet de l'alcool était modulé par la personnalité du consommateur : l'alcool a ainsi un effet plus néfaste sur les personnes ayant une tendance générale à l'agression, et notamment celles qui ont un niveau élevé d'irritabilité, d'attitudes favorables à la violence, de ruminations hostiles, de conflit marital, de narcissisme et de recherche de sensation ainsi que celles qui ont un bas niveau de conscience de soi, d'autocontrôle ou d'empathie⁶.

4 - Bègue et al., sous presse

5 - Bègue et al., 2009 ; Subra et al., 2010

6 - Giancola et al., 2012



LE RESPECT TOMBE À L'EAU

RÉSUMÉ DU CLIP

Deux pêcheurs à la ligne espèrent une touche, paisibles, sur leur barque flottant sur une eau calme. Un bruit d'objet jeté violemment à l'eau, trouble leur quiétude. Les deux pêcheurs, agacés, repèrent deux canoéistes qui viennent de mettre leur embarcation à l'eau.

Montant à bord, les deux canoéistes, stressés par leur future compétition, entendent les pêcheurs, et s'agacent à leur tour de leur présence. Ramant énergiquement et bruyamment, leur canoë se dirige vers l'embarcation des pêcheurs, qui leur demandent de passer plus loin pour ne pas faire fuir le poisson avec leur vacarme. Ils parlent de respect de l'espace, de sale mentalité.

Les deux canoéistes, irascibles, leur lancent des insultes. Les pêcheurs répliquent. Les deux sportifs, tout en continuant leurs insultes, se dirigent vers la barque des pêcheurs. Les deux pêcheurs se lèvent de leur siège. L'affrontement physique paraît inévitable.

Le canoë heurte la barque, entraînant la chute violente de l'un des deux pêcheurs qui se blesse sur l'un des montants de l'embarcation. Il est inanimé. Cet accident a pour conséquence de stopper immédiatement l'altercation. Les deux canoéistes sont médusés, prenant conscience de la gravité de la situation. Le deuxième pêcheur, complètement affolé, appelle les secours depuis son téléphone portable. L'un des deux canoéistes, perdu, lève les yeux au ciel. Son regard illustre sa détresse.

DURÉE

2'08

THÈMES PRINCIPAUX

- le partage de l'espace de pratique entre plusieurs sportifs de disciplines différentes ;
- le bien vivre ensemble.

MESSAGES SOUS JACENTS

- la pression à l'approche d'une compétition ;
- aucune priorité entre les sportifs compétiteurs et les sportifs de loisir par rapport à l'utilisation d'un lieu de pratique, respect mutuel de chaque pratiquant ;
- les conséquences juridiques de tels actes ;
- une situation qui peut très rapidement être hors de contrôle.

CIBLES

- les sportifs ;
- les éducateurs et entraîneurs ;
- les dirigeants.

GUIDE DE DISCUSSION

- qu'est-ce qui est montré à travers ce clip ?
- quels sont les messages qui y sont véhiculés ?
- que pensez-vous du comportement des deux canoéistes et celui des deux pêcheurs ?
- selon vous, une priorité d'utilisation du site doit-elle être faite envers les sportifs de compétition (les canoéistes) ?
- selon vous, comment va se terminer cet épisode une fois que les secours vont arriver ?
- selon vous, comment ce scénario aurait pu ne pas dégénérer ?

OBJECTIFS DE DISCUSSION

- le fait d'être à l'approche d'un évènement sportif important (comme peut l'être une compétition) permet-il tout ? Donne-t-il le droit au sportif d'être prioritaire sur l'accès à un site de pratique ? Empêche-t-il le sportif d'être respectueux du monde environnant ?
- le respect entre pratiquant et le partage de l'espace ;
- la possibilité de bien vivre ensemble malgré des pratiques sportives différentes ;
- suite à la diffusion de ce clip, il est possible d'aborder les conséquences juridiques d'un tel acte, en fonction de la gravité des faits. Pour cela, n'hésitez pas à vous référer au « Guide juridique sur la prévention et la lutte contre les incivilités, les violences et les discriminations dans le sport ».

IDÉES FORTES ET MOMENTS CLÉS

Dès le début du clip, on peut remarquer que les pêcheurs et les canoéistes ne sont pas dans la même perspective : les premiers étant sur le plan d'eau pour prendre du plaisir, prendre leur temps et pêcher tranquillement ; alors que les canoéistes viennent pour s'entraîner, pour se stimuler à l'approche d'une compétition. Leur arrivée bruyante sur le plan d'eau montre bien qu'ils ne se préoccupent guère des autres personnes et que seul leur objectif de performance compte.

Une fois les canoéistes dans leur embarcation, des échanges verbaux se font entre les 4 protagonistes, dont le contenu devient de plus en plus agressif : « *T'as plus de muscles que de cerveau* », « *Attends ducon, je vais t'en faire tâter du muscle* ».

Avec l'énervement, le canoë arrive trop vite sur la barque des deux pêcheurs et les deux embarcations se percutent. Ce choc entraîne la chute d'un des deux pêcheurs (Francis) contre le bord du bateau et le blesse à la tête. Ce dernier ne se relève pas. On présume donc que le choc a été suffisamment violent pour que la victime perde connaissance. On peut s'interroger sur le niveau de gravité de son état : coma, traumatisme crânien important, blessure mortelle, etc.

Face à ce constat, le canoéiste particulièrement énervé au début du clip reste stoïque, ne bouge plus de son embarcation, ne va pas porter secours aux pêcheurs. On imagine qu'il ne sait plus quoi faire face à cette situation qui s'est dégradée en quelques minutes.

Heureusement le second pêcheur a le réflexe d'appeler les secours afin que son ami puisse être secouru le plus rapidement possible.



LA VICTOIRE À TOUT PRIX

RÉSUMÉ DU CLIP

Le président d'un club de rugby, assez tendu, est au téléphone assis derrière son bureau. On comprend dans sa fin de conversation que le match du week-end est capital pour l'avenir du club, qu'il faut gagner par tous les moyens. Avant de raccrocher, il annonce à son interlocuteur, qu'il va mettre la pression à son entraîneur.

On le retrouve en train de marcher aux côtés de l'entraîneur en se rendant au stade. La conversation est tendue, l'entraîneur baisse la tête, sensible au discours du président insistant sur la nécessité de la victoire, sans autre alternative possible, quitte à tricher pendant le match, l'essentiel étant de gagner. La survie du club est engagée, la relégation en division inférieure impliquant la perte des subventions publiques. Avant de se séparer, le président annonce à l'entraîneur que les principaux sponsors seront présents pour le match.

L'entraîneur ouvre la porte du vestiaire, très tendu, il retrouve ses joueurs qui eux semblent décontractés. Il leur tient alors un discours d'avant match inhibant, ne leur laissant pas d'autre alternative possible que la victoire. L'un des joueurs lui rétorque que l'adversaire du jour caracole en tête du groupe et que ce ne sera pas facile. L'entraîneur lui répond alors qu'ils doivent être prêts à tricher s'il le faut, à simuler des fautes, etc. Les visages se tendent, l'ambiance du vestiaire devient soudain lourde.

Lors d'une action en première mi-temps, l'adversaire marque un essai. En tribune, le président et un sponsor ont une réaction très négative. Le sponsor remet un coup de pression, exacerbant la notion financière en annonçant son retrait en cas de descente... A la mi-temps, l'entraîneur remet une couche de discours négatif. Deux ou trois expressions sur le piètre

niveau de ses joueurs. Retour sur le terrain, le tableau d'affichage s'implémente d'un nouvel essai adverse.

Retour au vestiaire où apparaît le président remonté. Il commence à hurler... Il est interrompu par un joueur, sac sur l'épaule qui lui fait face et hausse le ton lui répondant que la cause principale de cette spirale négative, est la perte du plaisir de jouer, ensemble, et de pratiquer un sport que l'on aime.

DURÉE

3'58

THÈMES

- la déclinaison de la pression mise par un sponsor sur tout un club : sur le Président, puis sur l'entraîneur et enfin sur les joueurs ;
- la volonté de gagner par tous les moyens pour des raisons financières ;
- l'incitation à la tricherie ;
- la perte du plaisir de jouer.

CIBLES

- dirigeants ;
- présidents de club ;
- éducateurs, entraîneurs ;
- sportifs.

GUIDE DE DISCUSSION

- qu'est-ce qui est montré à travers ce clip ?
- quels sont les messages qui y sont véhiculés ?
- que pensez-vous du comportement du Président vis-à-vis de l'entraîneur ? Et vis à vis des joueurs ?
- que pensez-vous du comportement de l'entraîneur vis-à-vis du Président du club ? Et vis à vis des joueurs ?
- selon vous, que ressentent les joueurs face à tant de pression ?
- est-ce que l'on vous a déjà incité à tricher afin

de gagner le match/la rencontre par tous les moyens ?

- en tant que sportif, qu'auriez-vous fait face à de tels comportements et de tels discours tenus par le Président et l'entraîneur ?

OBJECTIFS DE DISCUSSION

- la notion de tricherie pour gagner à tout prix et par tous les moyens ;
- la pression mise par les sponsors sur les clubs : la performance = des financements ;
- la responsabilité des dirigeants vis-à-vis de la motivation des joueurs ;
- les conséquences d'une telle pression (pour des raisons financières) sur des sportifs venus pratiquer pour le plaisir ;
- rappeler que l'essentiel reste « le plaisir de jouer ensemble ».

IDÉES FORTES ET MOMENTS CLÉS

Le clip débute sur le Président d'un club de rugby qui échange au téléphone, de manière assez tendue. Ce dernier expose clairement à son interlocuteur qu'il est impératif que son équipe gagne le prochain match sous peine de lui retirer ses subventions. Des expressions fortes sont alors prononcées : « *tu te rends compte dans quel merdier on est...* », « *...ça ne peut pas continuer comme ça, il faut que l'on gagne, par tous les moyens...* ».

La séquence suivante se centre sur l'échange entre le Président et l'entraîneur avant la tenue du match où le Président se montre très ferme avec l'entraîneur : tout d'abord, il le remet en cause, ainsi que son équipe de joueurs, sur leur responsabilité vis-à-vis de la situation actuelle du club (« *je ne sais comment tu as fait, comment vous avez fait, pour qu'on se retrouve aussi mal...* »). Puis, il lui expose clairement qu'il est inconcevable de perdre le prochain match et que la victoire doit se faire par tous les moyens possibles (« *il faut être un peu plus vicieux si tu vois ce que je veux dire...* ») malgré les explications et arguments apportés par l'entraîneur.

On remarquera qu'à travers certaines expressions, le Président amène l'entraîneur à pousser ses joueurs à la triche pour pouvoir gagner (« *...parfois le bon jeu, c'est l'antijeu, c'est la bonne stratégie !* »). La pression est renforcée et se lit sur le visage de l'entraîneur lorsque le Président lui annonce la présence du plus gros sponsor du club pendant le match. On peut remarquer que cet avertissement n'enchanté guère l'entraîneur qui subit la pression (tête baissée) et qui va devoir véhiculer le même message auprès des joueurs.

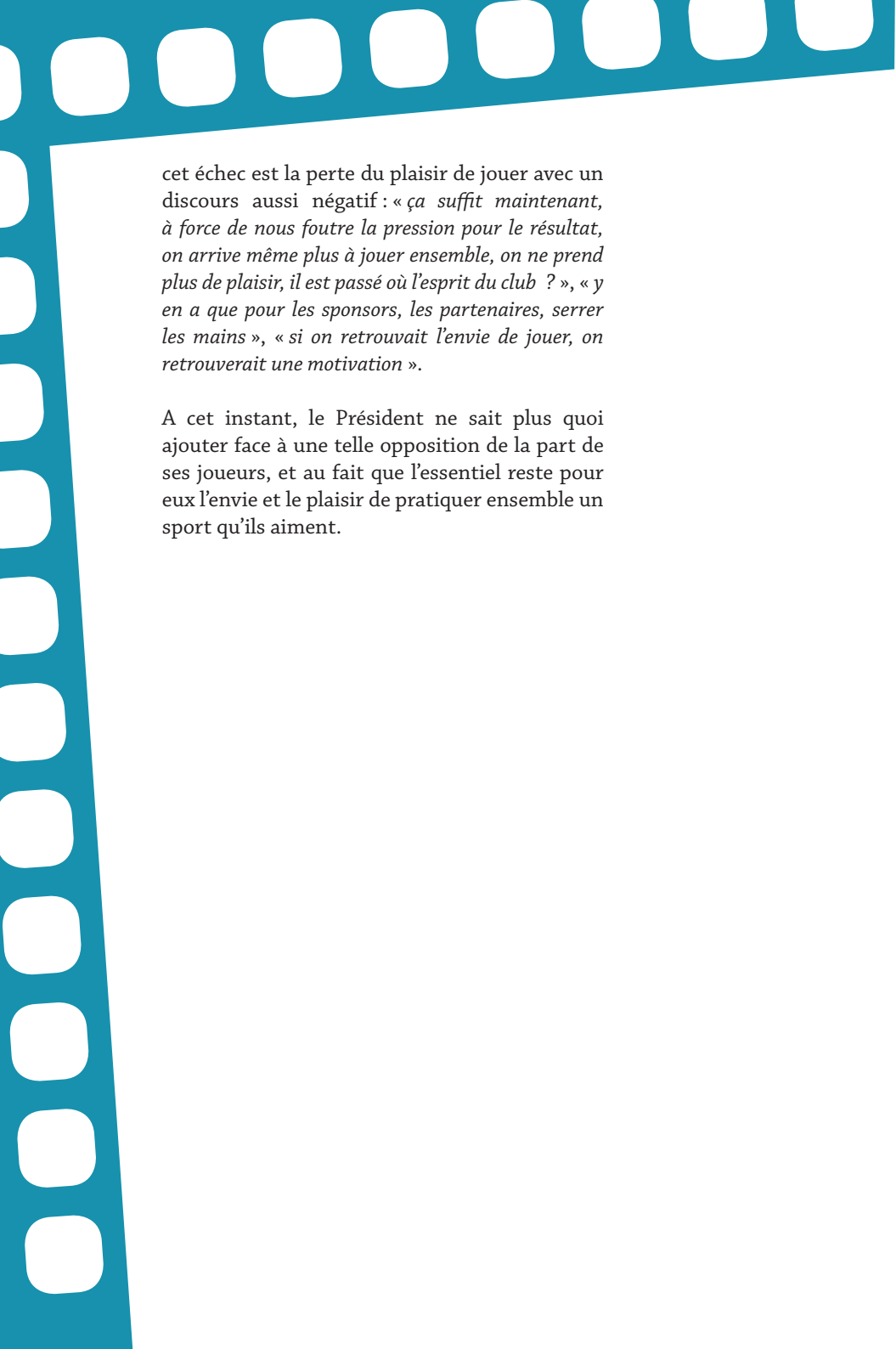
Dans le vestiaire où les joueurs se préparent pour le match en question, l'entraîneur expose la situation (« *...je viens de me prendre une soufflante par le Président : il faut gagner la rencontre à tout prix !* ») On note sur les visages des joueurs un mécontentement face à ce discours et surtout que la victoire va être difficile à obtenir face à une équipe apparemment bien meilleure qu'eux au classement. Malgré cela, l'entraîneur insiste et fait passer l'idée de tricherie : « *le Président m'a dit par tous les moyens les gars, on va les agresser d'entrée, dès le coup d'envoi ! On leur fait pêter les plombs ! S'il faut on simulera* ». Les visages des joueurs se tendent au fur et à mesure du discours, l'ambiance dans le vestiaire devient lourde. Un des joueurs marmonnant : « *bonjour l'ambiance, le dimanche tu viens pour déstresser, super le plaisir de jouer !* »

Durant le match, le Président et le sponsor du club sont très mécontents face à la rencontre qui se déroule, et ont des réactions négatives : « *Président, c'est quoi ces joueurs...* », « *Bonjour le spectacle, si ça continue je vais virer l'entraîneur* », « *s'il y a relégation, je coupe les vivres, c'est très mauvais pour l'image de la boîte, et puis le rugby on verra plus tard !* ».

A la mi-temps, l'entraîneur insiste négativement auprès de ses joueurs pour qu'ils aillent jusqu'à tricher pour pouvoir gagner.

De retour au vestiaire, le Président est remonté contre les joueurs et l'entraîneur, il hurle : « *encore un défaite, vous savez les enjeux qu'il y a ? On va tout perdre j'avais dit par tous les moyens, c'est compliqué à comprendre ça...* ».

Face à un tel discours en incohérence avec l'esprit des joueurs, un des sportifs se lève pour lui signaler clairement que la cause principale de

A decorative teal film strip graphic runs along the top and left edges of the page. It features a series of white, rounded rectangular sprocket holes. The film strip is oriented diagonally, starting from the top left and extending towards the bottom left.

cet échec est la perte du plaisir de jouer avec un discours aussi négatif : *« ça suffit maintenant, à force de nous foutre la pression pour le résultat, on arrive même plus à jouer ensemble, on ne prend plus de plaisir, il est passé où l'esprit du club ? »*, *« y en a que pour les sponsors, les partenaires, serrer les mains »*, *« si on retrouvait l'envie de jouer, on retrouverait une motivation »*.

A cet instant, le Président ne sait plus quoi ajouter face à une telle opposition de la part de ses joueurs, et au fait que l'essentiel reste pour eux l'envie et le plaisir de pratiquer ensemble un sport qu'ils aiment.



LA CHUTE

RÉSUMÉ DU CLIP

Lors d'une rencontre de football entre deux clubs de niveau régional qui se déroule dans un quartier, des jeunes spectateurs boivent de la bière dans la tribune, profèrent des insultes et tiennent des propos déplacés sur le déroulement du match. Un des jeunes spectateurs montre à son camarade qu'il a amené un pétard. Cet engin est lancé par le spectateur depuis la tribune sur le terrain. Ce pétard explose et blesse en même temps un joueur, qui sera évacué sur une civière par les secours appelés en urgence. Le véhicule s'éloigne sirène hurlante. Le match est arrêté par l'arbitre et tout le monde rentre au vestiaire.

Les dirigeants du club de football où s'est produit l'incident assistent, médusés, à la lecture de la sanction prise par les membres de la commission de discipline. Vu le dossier du club (plusieurs passages en commission de discipline pour des incidents à répétition, manquement à la sécurité pendant une rencontre sportive dont ils étaient les responsables, une blessure pour le joueur atteint entraînant une interruption temporaire de travail de plus de 8 jours), la sanction est très sévère : une lourde pénalité financière et le club est radié de la fédération à laquelle il appartient. Les dirigeants repartent sans un mot, avec un air abattu, en se demandant où vont aller leurs joueurs maintenant.

DURÉE

2'48

THÈMES

- la responsabilité des organisateurs d'une manifestation sportive ;
- le comportement des spectateurs ;
- les conséquences d'un acte individuel (un spectateur) sur un collectif (le club et ses licenciés).

CIBLES

- spectateurs ;
- dirigeants.

GUIDE DE DISCUSSION

- qu'est-ce qui est montré à travers ce clip ?
- quels sont les messages qui y sont véhiculés ?
- que pensez-vous du comportement des deux spectateurs ?
- pensez-vous qu'il peut être important que les dirigeants des clubs et organisateurs de rencontres sportives puissent interdire l'accès aux matches à ces spectateurs ?
- selon vous, comment ce scénario aurait pu être évité ?
- selon vous, le club et ses dirigeants sont-ils responsables de la perturbation de la rencontre ? Pourquoi ?

OBJECTIFS DE DISCUSSION

- montrer qu'un geste individuel (un jet de projectile de la part d'un spectateur) peut pénaliser un collectif (arrêt du match en question) et entraîner de très lourdes sanctions pour le club qui reçoit et organise la rencontre (sanction pour un collectif) ;
- faire connaître la responsabilité des dirigeants dans l'organisation d'une rencontre sportive ;
- sensibiliser les dirigeants de club et les spectateurs à l'introduction d'engins interdits dans les enceintes sportives ; et aux sanctions encourues ;
- sensibiliser les spectateurs à avoir un bon comportement lors de rencontres sportives.

IDÉES FORTES ET MOMENTS CLÉS

Le début du clip nous montre les comportements de deux spectateurs, une canette d'alcool dans la main, dans une tribune bondée de monde, qui échangent de manière virulente sur le déroulement du match en criant des insultes «*Oh mais regarde moi ce batard...*».

Un des deux jeunes spectateurs montre à son compère qu'il a amené un pétard caché au fond de son sac. Il l'allume et le jette en direction du terrain, ce qui blesse un des joueurs qui ne se relève pas.

Face à l'agression d'un des joueurs par ce pétard, un des responsables de la rencontre appelle les secours pour venir en aide à la victime. Le joueur, dont un filet de sang coule de l'oreille, est évacué sur une civière. Le véhicule des pompiers s'éloigne, sirènes hurlantes, ... On ne se saura pas quelles sont les conséquences des blessures sur la victime.

La scène suivante expose une commission de discipline qui statue sur le dossier du club suite à l'agression du joueur par un pétard jeté par un spectateur. Le président de cette commission annonce aux dirigeants et responsables du club les sanctions prises par la commission de discipline : au vu des derniers faits de violences et du lourd dossier du club, une amende de 1000 euros et une radiation du club sont prononcées.

Cf fiche 9 du guide juridique sur l'obligation de sécurité de la part des organisateurs d'une manifestation sportive quelque soit son ampleur et sur la responsabilité des dirigeants (à partir de la page 158) :

L'obligation de sécurité à l'égard des participants et des spectateurs doit être tenue par tout organisateur d'une manifestation sportive ; le non respect de cette obligation pouvant entraîner l'engagement de sa responsabilité juridique.

Ainsi, en cas de désordres, de violences physiques ou verbales perpétrées à l'occasion d'une manifestation sportive, le dommage qui en résulte pour la victime est susceptible d'engager la responsabilité juridique de l'organisateur, alors même que ce dernier n'est pas l'auteur direct de ces actes. L'organisateur pourra voir sa responsabilité engagée sur le terrain disciplinaire, civile et pénal, quelque soit la victime.

RAPPEL LÉGISLATIF SUR L'INTRODUCTION D'ENGINS INTERDITS DANS LES ENCEINTES SPORTIVES

Libellé de l'infraction	Classification	Prévue par (version en vigueur)	Réprimée par (version en vigueur)	Peine
Jet de projectile présentant un danger pour la sécurité des personnes dans une enceinte sportive	Délit pénal	Art. L332-9 AL1 du code du sport	Art. L332-9 AL1, Art. L332-11 AL1, Art. L332-14 du Code du sport	3 ans d'emprisonnement et 15 000 Euros d'amende
Introduction de fusée ou artifice dans une enceinte sportive lors d'une manifestation sportive	Délit pénal	Art. L332-8 AL1 du code du sport	Art. L332-8 AL1, Art. L332-11 AL1, Art. L332-14 du Code du sport	3 ans d'emprisonnement et 15 000 Euros d'amende
Violence par une personne en état d'ivresse manifeste suivie d'une incapacité n'excédant pas 8 jours lors d'une manifestation sportive	Délit pénal	Art. 222-13 AL1 14° du Code pénal, Art. L332-11 AL2 du Code du sport	Art. 222-13 AL1, Art. 222-44, Art. 222-45, Art. 222-47 AL1 du Code pénal, Art. L332-11, Art. L332-14 du Code du sport	3 ans d'emprisonnement et 45 000 Euros d'amende
Violence par une personne en état d'ivresse manifeste suivie d'une incapacité supérieure à 8 jours lors d'une manifestation sportive	Délit pénal	Art. 222-12 AL1 14°, Art. 222-11 du Code pénal, Art. L332-11 AL2 du Code du sport	Art. 222-12 AL1, Art. 222-44, Art. 222-45, Art. 222-47 AL1 du Code pénal, Art. L332-11, Art. L332-14 du Code du sport	5 ans d'emprisonnement et 75 000 Euros d'amende
Détention de fusée ou artifice dans une enceinte sportive lors d'une manifestation sportive	Délit pénal	Art. L332-8 AL1 du Code du sport	Art. L332-8 AL1, AL3, Art. L332-11 AL1, Art. L332-14 du Code du sport	3 ans d'emprisonnement et 15 000 Euros d'amende
Usage de fusée ou artifice dans une enceinte sportive lors d'une manifestation sportive	Délit pénal	Art. L332-8 AL1 du Code du sport	Art. L332-8 AL1, AL3, Art. L332-11 AL1, Art. L332-14 du Code du sport	3 ans d'emprisonnement et 15 000 Euros d'amende
Entrée en état d'ivresse dans une enceinte sportive	Délit pénal	Art. L332-4 du code du sport	Art. L332-6, Art. L332-11 AL1, Art. L332-14 du Code du sport	1 an d'emprisonnement et 15 000 Euros d'amende
Entrée par fraude ou par force en état d'ivresse dans une enceinte sportive lors d'une manifestation sportive	Délit pénal	Art. L332-5 du Code du sport	Art. L332-5, Art. L332-11 AL1, Art. L332-14 du Code du sport	1 an d'emprisonnement et 15 000 Euros d'amende
Introduction de boissons alcoolisées par force ou fraude dans une enceinte sportive lors d'une manifestation sportive	Délit pénal	Art. L332-3 AL1 du Code du sport, Art. L3321-1 du Code de la Santé Publique	Art. L332-3 AL1, Art. L332-11 AL1, Art. L332-14 du Code du sport	7 500 Euros d'amende
Violence par une personne en état d'ivresse manifeste sans incapacité lors d'une manifestation sportive	Délit pénal	Art. 222-13 AL1 14° du Code pénal, Art. L332-11 AL2 du Code du sport	Art. 222-13 AL1, Art. 222-44, Art. 222-45, Art. 222-47 AL1 du Code pénal, Art. L332-11, Art. L332-14 du Code du sport	3 ans d'emprisonnement et 45 000 Euros d'amende



UN ACCUEIL 1^{ÈRE} CLASSE

RÉSUMÉ DU CLIP

Dans le minibus du club de basket local qui se rend chez l'adversaire du jour, un club de quartier d'une grande métropole nouvellement promu dans la division, les réflexions fusent quant au déroulement de la rencontre et de son environnement. Les aprioris et préjugés sont nombreux quant à la volonté de ce club de recevoir les hôtes du jour dans la convivialité et le respect. L'un des parents accompagnant insiste lourdement sur l'environnement hostile (public vulgaire et violent), une des jeunes filles se remémore une grosse altercation lors d'une rencontre dans un club voisin, etc... L'entraîneur fait justement remarquer que ce club est nouvellement promu et qu'il faut leur laisser le bénéfice du doute. Dans son laïus, il précise qu'il ne faut pas se fier aux rumeurs et éviter d'avoir des aprioris.

Les joueuses et le staff descendent de leur minibus une fois arrivés sur le lieu de la rencontre et sont accueillis par le président et l'entraîneur de manière très cordiale. Les parents, l'entraîneur et les dirigeants, légèrement surpris, sont accompagnés vers le club house pour une collation d'avant match par l'équipe dirigeante du club recevant. Les joueuses adverses, de manière très sympathique, sont amenées à leur vestiaire par le capitaine du club local, également avec cordialité.

La rencontre débute, et le match est équilibré. Quelques belles actions illustrent cet affrontement. Une faute est commise par une joueuse locale qui s'excuse aussitôt et relève son adversaire. Dans le public, beaucoup d'applaudissements, les supporters des deux équipes supportent leurs favoris de manière

très sportive et échangent même des remarques sur les qualités respectives des joueuses. Le match se termine par un match nul, les deux présidents et les deux entraîneurs se sourient et se serrent la main, satisfaits du déroulement de la partie dans l'esprit du jeu.

Lors du retour dans le minibus, l'entraîneur, impressionné par cet accueil, dit à ses joueuses que pour le match retour, le plus gros enjeu sera de faire aussi bien que l'accueil du match aller. Les joueuses sont emballées par l'esprit de ce club, qui par cette attitude, va rapidement atténuer les préjugés négatifs.

DURÉE

3'15

THÈMES

- valoriser l'importance des accueils conviviaux d'avant match pour le bon déroulement des rencontres ;
- lutter contre les préjugés territoriaux ;
- valoriser le rôle important des dirigeants et des bénévoles (notamment dans les fonctions d'accueil).

CIBLES

- les dirigeants ;
- les éducateurs et entraîneurs ;
- les parents de jeunes sportifs ;
- les sportifs et les capitaines d'équipe ;
- les arbitres.

GUIDE DE DISCUSSION

- qu'est-ce qui est montré à travers ce clip ?
- quels sont les messages qui y sont véhiculés ?
- que pensez-vous du discours des jeunes filles dans le minibus, avant la rencontre sportive ? Et celui de l'entraîneur ?
- pensez-vous qu'il peut être important que les dirigeants des clubs accueillent les équipes

adverses avant les matchs ? Pourquoi ?

- comment imaginez-vous un protocole d'accueil des équipes adverses ?
- pensez-vous qu'un protocole d'avant match est obligatoirement quelque chose de lourd et compliqué à mettre en place ?
- selon vous, un protocole d'accueil d'avant match modifierait-il le comportement des joueurs ? Des dirigeants ? Des spectateurs ? Pourquoi ?

OBJECTIFS DE DISCUSSION

- favoriser la mise en place de formes d'accueil des équipes adverses avant les matchs ;
- faire comprendre, notamment aux dirigeants de clubs, qu'un protocole d'accueil ne renvoie pas obligatoirement à un processus lourd, mais plutôt à une approche humaine des individus et des situations ;
- faire comprendre aux joueurs qu'ils doivent être respectueux et polis envers l'équipe adverse ;
- faire passer le message que des relations cordiales entre les acteurs du jeu sont facteurs d'un meilleur déroulement des matchs ;
- lutter contre les préjugés et les réputations.

IDÉES FORTES ET MOMENTS CLÉS

Au début du clip, les jeunes joueuses expriment leur appréhension quant à l'accueil qui leur sera réservé par l'équipe adverse, prétextant que ce club joue au sein d'un quartier réputé « chaud » : *« le quartier craint, c'est bourré de racailles »*.

Réplique immédiate de l'éducateur pour apaiser les choses et contrecarrer les préjugés des joueuses : *« attend de voir pour juger...t'as trop d'aprioris »*.

Malgré cette première réponse, les jeunes filles continuent en exprimant leurs craintes vis-à-vis des « grands frères du quartier » et à leur expérience lors de l'année passée dans un quartier très proche (*« l'an dernier on n'a pas arrêté de se faire insulter et c'était dans un quartier juste à côté »*).

Finalement, une belle surprise les attend : les dirigeants du club accueillant les attendent pour les recevoir très correctement : présentation, échanges entre les dirigeants et les entraîneurs, collation d'avant match prévu, etc.

Une des jeunes joueuses interroge tout de même son adverse quant à l'attitude de leurs spectateurs et supporters mais elle se voit très vite rassurée par la réponse qui lui est apportée.

Un échange se fait entre deux spectateurs (que l'on présume être des parents accompagnant les deux équipes) dans les tribunes, un échange sympathique sur les qualités sportives de deux joueuses. Cela montre que des « spectateurs – supporters » de deux clubs peuvent discuter et échanger sur leurs équipes en toute sérénité et en toute sympathie.

Les deux clubs se quittent avec le sourire, un échange entre le Président du club receveur et l'entraîneur de l'équipe visiteur montre que les deux équipes ont joué dans un très bon état d'esprit et que les joueuses ont pris du plaisir pendant le match : *« les filles se sont éclatées », « super rencontre, super état d'esprit »*.

Dans le minibus, lors du trajet retour, l'éducateur revient sur la rencontre avec les jeunes joueuses qui reconnaissent que la rencontre s'est très bien passée et que l'accueil a été excellent ; elles reconnaissent même que ce club a placé la barre très haut au niveau de l'accueil et qu'elles devront s'aligner pour le match retour. Leur entraîneur revient ainsi sur le fait qu'il ne faut pas se fier aux préjugés, ne pas coller d'étiquettes à un club sous prétexte que ce dernier se situe dans un environnement initialement hostile.



RÉSUMÉ DU CLIP

Dans un gymnase, une jeune gymnaste termine une figure difficile et est félicitée par son entraîneur. Un groupe de camarades, l'ayant observée, jase sur son compte. À l'air agacé de ses coéquipières, on comprend que la nouvelle suscite la jalousie au sein du groupe.

On retrouve le groupe de jeunes gymnastes en train de comploter, projetant d'harcéler la nouvelle venue via les réseaux sociaux. Elles établissent un plan stratégique : dénigrer et harceler la jeune fille en usant de pseudos sur un réseau social. On voit deux d'entre elles utiliser un réseau social et taper des messages initiant une fausse rumeur sur les mœurs de la jeune fille, l'autre dénigrant son physique.

UN CLIC DRAMATIQUE

Peu à peu, cette dernière se retrouve de plus en plus isolée au sein du CREPS. Sa réputation est mise à mal par le vent mauvais du réseau.

À l'entraînement, perturbée, elle commence à rater ses enchaînements, à la grande joie des autres qui l'ont prise en grippe.

Au réfectoire, morose, elle déjeune seule à une table.

Lors d'un dernier entraînement, après un enchaînement se terminant par une chute, elle quitte le gymnase en pleurant.

Le clip se termine sur le bras de la jeune fille allongée sur son lit, qui tombe sur le sol. La main s'ouvre et libère un flacon d'où s'échappent quelques gélules.

DURÉE

3'24

THÈMES

- le harcèlement et/ou le bizutage de jeunes sportifs entre eux, en pôle, qui conduit à des actes dramatiques ;
- l'exclusion d'une personne par un groupe de sportifs ;
- la dangerosité des réseaux sociaux pour les plus jeunes ;
- le cyber harcèlement dans le milieu sportif ;
- la surveillance des plus jeunes par les adultes (vis-à-vis d'internet).

CIBLES

- sportifs ;
- éducateurs, entraîneurs ;
- dirigeants ;
- parents de sportifs.

GUIDE DE DISCUSSION

- qu'est-ce qui est montré à travers ce clip ?
- quels sont les messages qui y sont véhiculés ?
- que pensez-vous du complot que font les jeunes filles autour de Camille (la nouvelle jeune fille intégrée au Pôle de gymnastique) ?
- pensez-vous qu'il est acceptable d'exclure une personne d'un groupe de cette façon ?
- que pensez-vous des réseaux sociaux ?
- selon vous, est-ce correct de les utiliser pour se moquer et écrire de fausses rumeurs au sujet d'une personne ?
- pensez-vous que le clip aurait pu se terminer autrement ?
- pensez-vous que les jeunes filles vont être sanctionnées pour leur comportement et les conséquences de leur acte ?

OBJECTIFS DE DISCUSSION

- échanger avec les jeunes sur l'utilisation des réseaux sociaux ;
- prévenir et sensibiliser les jeunes des possibles dérives d'internet et des réseaux sociaux (publication de photos, de messages insultant et/ou irrespectueux, etc.), et leurs conséquences (parfois dramatiques) ;
- l'encadrement des procédures d'utilisation d'internet par les adultes ;
- sensibiliser les entraîneurs et éducateurs sur l'exclusion et l'isolement d'un jeune vis-à-vis d'un groupe.

IDÉES FORTES ET MOMENTS CLÉS

Le clip débute sur une séance d'entraînement où la jeune Camille, nouvelle au sein de la structure, se voit félicitée par son entraîneur. Ses camarades l'observe et jalouse ses compliments : « *...et c'est bien Camille, et t'as bien bossé, et gna gna gna* », « *...ça fait pas une semaine qu'elle est là et elle m'a déjà pris la tête* ». L'une d'entre elles, pour se venger, propose d'utiliser les réseaux sociaux pour lui nuire.

Peu méfiante, la nouvelle jeune gymnaste donne son « pseudo » d'un réseau social pour que ses camarades l'a « demande en ami » sans se douter de ce qui se trame derrière son dos.

Une fois connectées entre elles, les jeunes filles se retrouvent pour insulter et mettre de fausses rumeurs sur le compte du réseau social de Camille (« *T'as qu'à marquer qu'elle est déjà sortie avec la moitié des mecs du CREPS...* », « *on appellera ça la nympho qui venait du nord* », « *regardez les filles la nouvelle photo de profil que je lui ai fait, on dirait qu'elle est grosse* »), cela semble beaucoup les amuser (elles rigolent beaucoup), et à aucun moment elles ne s'interrogent de l'impact que leur geste peut avoir sur Camille.

Une fois seule dans sa chambre et face à son ordinateur, Camille constate les dégâts causés par ses camarades sur le réseau social, ce qui l'énerve.

Suite à cet épisode, Camille se retrouve seule, exclue par ses camarades qui ne cessent de se moquer d'elle. Elles se réjouissent des chutes et erreurs techniques de Camille lors de l'entraînement ; ce qui n'échappent d'ailleurs pas à l'entraîneur qui commence à se questionner face à la « baisse de régime » de la gymnaste. Lors d'une séance, Camille chute de la poutre et part en pleurant du gymnase en criant : « *J'en peux*

plus ». L'une des jeunes filles semble commencer à prendre conscience de la gravité des nuisances qu'elles ont causées par les fausses rumeurs et via les réseaux sociaux.

En effet, cela aura amené la jeune Camille à utiliser des médicaments pour tenter de mettre fin à ses jours, seule dans sa chambre.

Ce clip expose une situation qui peut arriver dans n'importe quelle structure sportive, que ce soit un pôle, un club, durant un stage, etc. Le film montre la méchanceté des jeunes entre eux qui peut s'exprimer par le biais d'internet et des réseaux sociaux. En effet, ce moyen, grandement utilisé par les jeunes dans leur quotidien, permet d'insulter et d'harcéler, parfois gratuitement et sous couvert d'anonymat, toute personne.

Il est donc essentiel aujourd'hui de prévenir les jeunes de ses dérives et des conséquences dramatiques qu'elles peuvent représenter.

POUR EN SAVOIR PLUS POUR UTILISER SANS SOUCI LES RÉSEAUX SOCIAUX

« Pour cliquer en sécurité »

Article écrit par le Pôle Ressources national
« Sport, éducation, mixités, citoyenneté »
- février 2014

Le Baromètre annuel des Réseaux sociaux de Médiamétrie indique, en 2013, « que plus de 80% des internautes sont inscrits à un réseau social, ce qui représente 32 millions de français »¹. En France, les réseaux sociaux les plus utilisés sont Facebook, Twitter, Youtube et LinkedIn². Chacun propose des services distincts ; et de la spécificité de l'offre découle un public plus ou moins spécifique.

Outils utiles autant que fascinants, les réseaux sociaux facilitent l'expression et les échanges, ils permettent de retrouver des amis et de s'en faire de nouveaux... mais ils peuvent être le théâtre, comme tout espace public, d'incidents voire de drames (insultes, harcèlement, incitation au suicide). D'après le journaliste Martin Untersinger, « Ce sont 350 millions de photos qui sont postées chaque jour sur ses sites. La crainte d'une dilution de l'attachement à l'intimité et à la vie privée, notamment chez les jeunes générations, se fait jour ».

Alors, pour éviter les dérives en ligne, il est essentiel, d'abord, de questionner ses propres usages d'adulte conscient d'être un premier modèle. Amener ensuite les enfants à réfléchir sur leurs pratiques et leurs conséquences, c'est leur permettre de déterminer les façons d'agir les plus sûres. C'est l'objectif du clip « Un clic dramatique ». Leur apprendre la netiquette est un premier pas : cette règle de conduite incite à se comporter, lors d'un échange virtuel, avec le même civisme que lors d'une conversation physique. De plus, pour bien se comporter, on préserve bien sûr la vie privée d'autrui ; on s'abstient de diffamer ou d'injurier ; d'inciter aux délits, au suicide, à la discrimination, à la haine ou à la violence. On ne diffuse donc pas de message à caractère violent ou pornographique. Et on respecte le droit à l'image ; la propriété intellectuelle relative à la reproduction, représentation ou diffusion d'une œuvre de l'esprit (extrait musical, texte littéraire, photographie, etc.)

On voit dans le clip qu'il est essentiel de se protéger et de protéger son identité numérique, son alter égo virtuel. Comment procéder ? Il faut d'abord s'abstenir de révéler son nom, son âge, son adresse, son numéro de téléphone, ses mots de passe. Au-delà, protéger son identité numérique c'est aussi être attentif aux informations laissées lors de sa navigation sur le web. Les contenus publiés et partagés, en public ou en « privé » sont loin d'être les seules traces : coordonnées, adresse IP, certificats d'identification, achats, participation à des jeux et autres services en ligne sont enregistrés pour de nombreuses années et sont même l'objet de transactions commerciales.

1 - Source : Baromètre annuel des réseaux sociaux de Médiamétrie », <http://frenchweb.fr/32-millions-de-francais-sont-inscrits-sur-les-reseaux-sociaux/121603>

2 - Référence : Rapport 2013 France Digital, <http://www.internetsanscrainte.fr/s-informer/qu-est-ce-qu-reseau-social>

De plus, préserver sa vie privée, ses données personnelles, sa e-réputation, notamment sur les réseaux sociaux, c'est garder à l'esprit que ce qui est communiqué aujourd'hui pourrait être détourné, piraté... et exploité demain à l'aide d'outils, de technologies avancées. Un exemple : difficile d'imaginer dans les années 2000 la « reconnaissance faciale ». Elle impacte pourtant les photos diffusées à l'époque.

Conscient de ces risques, l'adolescent autonome et responsabilisé saura agir au mieux quelles que puissent être les évolutions des nouvelles technologies de l'information-communication. Pour les plus jeunes, dialoguer pour apprendre à utiliser les outils numériques est également important ; en revanche, le plus sûr moyen d'être réellement protégé derrière son écran reste, pour eux, de naviguer sous la vigilance des proches, notamment des parents.

Recommandations aux parents :

- Accompagnez votre enfant lors du paramétrage de ses différents comptes sur les réseaux sociaux : choisissez avec lui les options de confidentialité.
- Placez l'ordinateur familial dans une pièce commune.
- L'accès à Internet peut être filtré en paramétrant les navigateurs web et les moteurs de recherche.
- Sur l'ordinateur familial, vous pouvez configurer un compte « Administrateur » puis des comptes « Utilisateurs » dont l'usage sera limité par un logiciel de contrôle parental. Les fournisseurs d'accès ont l'obligation légale d'en fournir un gratuitement.
- Configurez pareillement les autres appareils numériques : tablette, téléphone portable, consoles de jeux...

BiBliOGRAPHiE

Les documents dont les références sont précédées de * peuvent vous être prêtés par le Pôle ressources « Sport, éducation, mixités, citoyenneté » ; contactez Emily.

ACTES

-* *Colloque régional "Insertion et sport" : Actes des jeudis de l'éducation et de l'insertion par le sport* qui se sont déroulés les 2 et 3 avril 2012 à Rennes / (Association Breizh Insertion Sports (BIS) ; Pôle ressources national "Sport, éducation, mixités, citoyenneté" : Aix-en-Provence, 2013).

-* *"Joueurs, parents, dirigeants, supporters... quelle est votre place dans le sport ?" : Actes des Jeudis de l'éducation par le sport* qui se sont déroulés le 13 décembre 2012 à Blois / (Pôle ressources "Sport, éducation, mixités, citoyenneté" : Aix-en-Provence, 2012).

-* *"Identifier et valoriser le rôle social des clubs" : Actes des Jeudis de l'éducation par le sport* qui se sont déroulés le 10 décembre 2009 à Lambersart / (Pôle ressources "Sport, éducation, mixités, citoyenneté" : Aix-en-Provence, 2010).

-* *"Accompagner les parents, pourquoi, comment ?" : Une expérimentation de parents acteurs, chercheurs et citoyens : les Universités Populaires de Parents* (Paris, 2008) / (Association des collectifs enfants parents professionnels (ACEPP) : Paris, 2008).

-* *"Les politiques publiques et l'éducation par le sport" : Actes des Jeudis de l'éducation par le sport* qui se sont déroulés le 24 avril 2008 à Besançon / (Pôle ressources "Sport, Éducation, Insertion", 2008).

-* *La place du conflit dans le processus éducatif : synthèse du séminaire départemental Nord n°4* du 10 décembre 2008 à Lille : (Tourcoing : Institut Régional de la Ville, 2008).

-* *"L'intervention sociale et le mouvement sportif : quels rôles respectifs et quels partenariats à construire ?" : Actes des Jeudis de l'éducation par*

le sport qui se sont déroulés le 07 février 2008 à Besançon / (Pôle ressources "Sport, Éducation, Insertion" : Besançon, 2008).

- *La violence et le fanatisme dans le sport. Actes du séminaire : "La violence dans le sport et le fanatisme" des Journées de Galatasaray*, Istanbul, 20-21 décembre 2002 / Université de Galatasaray, Türkiye milli olimpiyat komitesi ; Centre international d'étude du sport Parents, école, sport : agir ensemble contre la violence : colloque national de Bordeaux, 16 novembre 2002 / Union nationale des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre ; Union générale sportive de l'enseignement libre ; Université Victor Ségalen Bordeaux II. (APEL : Paris, 2003).

-* *"Violence et sport" : Actes de la 9e université sportive* qui s'est déroulée du 2 au 5 juillet 2001. / (Association française pour un sport sans violence et pour le fair play (AFSVFP) : Paris, 2001).

RAPPORTS

- BAUER Alain, *Observatoire national de la délinquance*. Rapport annuel. (CNRS éd. : Paris, 2013).

-* MASSEY François, MONNEREAU Richard. *Prévention des actes d'incivilité et de violence dans le sport : recensement des initiatives existantes, préconisations pour une stratégie d'intervention*. (Ministère de la santé et des sports : Paris, 2010).

-* *La violence et le sport. Le sport contre la violence : Rapport annuel du Conseil national des activités physiques et sportives remis au Ministère de la santé, de la jeunesse et des sports, décembre 2007 : bilan annuel d'activités*. (Ministère de la santé, de la jeunesse et des sports : Paris, 2007).

-* Conseil économique et social. *Le sport au service de la vie sociale*. (Direction des Journaux officiels : Paris, 2007).

-* MURAT Bernard, MARTIN Pierre. *Rapport d'information sur les associations de supporters*. (Sénat : Paris, 2007).

-* PIERRE Jean-Patrick. *La lutte contre les incivilités et la violence dans le sport, la valorisation de l'arbitrage : stratégie et actions du Ministère de la jeunesse, du sport et de la vie associative.* (Ministère de la jeunesse, du sport et de la vie associative : Paris, 2007).

-* FINCOEUR Bertrand, COMERON Manuel, LEMAITRE André, KELLENS Georges. *Étude du supportérisme et des manifestations de violence dans et autour des stades de football en Belgique.* (Université de Liège : Liège, 2006).

-* Ministère des sports, Comité national olympique et sportif français. *Programme de prévention et de lutte contre les incivilités et la violence dans le sport : présentation de la démarche.* (Paris, 2002).

LIVRES

-* ANNESE Franck, LESAY, Jean-Damien. *A mort l'arbitre ?* (Paris : Calmann-Lévy, 2007).

-* ANDRIEU Bernard. *Ethique du sport.* (L'Age d'homme : Lausanne, 2013).

BAILLETTE Frédéric, BROHM Jean-Marie. *Critique de la modernité sportive.* (les Éd. de la Passion : Paris, 1995).

-* BAILLETTE Frédéric, LIOTARD Philippe, MONTAIGNAC Richard, LOUIS, Marie-Victoire. *Sport et virilisme.* (Quasimodo & fils : Montpellier, 1999).

-BICHOVSKY Aude. *Prévention de la violence commise par les spectateurs lors de manifestations sportives : étude des mesures préventives et de la responsabilité de l'organisateur à la lumière du droit comparé, du droit suisse et du droit associatif.* (Helbing Lichtenhahn : Bâle ; Bruxelles : Bruylant, 2009).

-* LIVRE BODIN Dominique, ROBÈNE Luc, HÉAS Stéphane. *Sports et violences en Europe.* (Éd. du Conseil de l'Europe : Strasbourg, 2004).

- BODIN Dominique. *Le hooliganisme.* (Presses universitaires de France : Paris, 2003).

- BODIN Dominique, VIGARELLO Georges. *Sports et violences.* (Chiron : Paris, 2001).

-* BODIN Dominique, ROBENE Luc, HEAS, Stéphane. *Sports et violences en Europe.* (Editions du Conseil de l'Europe : Strasbourg, 2004).

-* BOGNON Pierre. *Passion supporter : qui sont vraiment les fans de sport ?* (Ipanema : Paris, 2012).

-* BUSSET Thomas, JACCOUD Christophe, DUBEY Jean-Philippe [et al.]. *Le football à l'épreuve de la violence et de l'extrémisme.* (Éd. Antipodes : Lausanne, 2008).

-* CARRÉ Christophe. *50 exercices pour résoudre les conflits sans violence.* (Eyrolles : Paris, 2009).

-* CARPENTIER Florence. *Le sport est-il éducatif ?* (Publications de l'Université de Rouen : Rouen, 2005).

-* COLLARD, Luc. *Sport et agressivité.* (Désiris : Méolans-Revel, 2004).

-* COLLARD, Luc. *Sport et bien-être relationnel : un autre aspect de la santé.* (Chiron : Paris, 2012).

- COMERON Manuel, Conseil de l'Europe. *La prévention de la violence dans le sport.* (Ed. du Conseil de l'Europe : Strasbourg, 2002).

-* COX Richard. *Psychologie du sport.* (De Boeck : Bruxelles/Paris, 2013).

-DAL Camille, DAVID Ronan. *Football : sociologie de la haine.* (L'Harmattan : Paris, 2006).

-* DERRIEN Bruno. *À bas l'arbitre.* (Monaco : Ed. du Rocher, 2009).

* DERRIEN Bruno. *SOS arbitre, SOS vidéo.* (Monaco : Ed. du Rocher, 2009).

- DESHAIES Jean-Louis. *Football, spectacle et violence.* (Chiron : Paris, 1987).

- DRUART Delphine, WAELPUT Michelle. *Coopérer pour prévenir la violence : jeux et activités d'apprentissage pour les enfants de 2 ans et demi à 12 ans.* (De Boeck, Bruxelles, 2009).

- * GAILLARD Bernard. *Les violences en milieu scolaire et éducatif : connaître, prévenir, intervenir*. Presses universitaires de Rennes : Rennes, 2005).
- GREBNIER Gilles, BUFFET Marie-George, HAGELSTEEN Bernard. *Lutte contre la violence dans le sport : l'expérience de la Seine-Saint-Denis*. (Direction départementale de la jeunesse et des sports de la Seine-Saint-Denis : Bobigny, 2000).
- * HEUGHEBAERT Suzanne, MARICQ Mireille. *Construire la non-violence : les besoins fondamentaux de l'enfant de 2 ans 1/2 à 12 ans*. (De Boeck, Bruxelles, 2006).
- * HOURCADE Nicolas, LESTRELIN Ludovic, MIGNON Patrick. *Livre vert du supportérisme : état des lieux et propositions d'actions pour le développement du volet préventif de la politique de gestion du supportérisme*. (Ministère de la santé et des sports : Paris, 2010).
- * JEANNE Yves. *Dépasser la violence des adolescents difficiles : le pari de l'éducation*. (Erès : Paris, 2010).
- * JESU, Frédéric. *Co-éduquer pour un développement social durable*. (Dunod : Paris, 2004).
- LACLÉMENCE Patrick, LASSALLE Jean-Yves, VIAL Jean-Pierre. *Sport et violence : responsabilités des sportifs, organisateurs, dirigeants et supporteurs*. (Weka : Paris, 2007).
- * LE REST, Pascal. *Prévenir la violence*. (L'Harmattan : Paris, 2003).
- * POURRIOL Ollivier. *Eloge du mauvais geste*. (Nil : Paris, 2010).
- * ROSENBERG Marshall. *Les mots sont des fenêtres (ou bien ce sont des murs) : introduction à la Communication Non Violente*. (La Découverte : Paris, 2005).
- * LEU, Lucy. *Manuel de communication non violente : exercices individuels et collectifs*. (La Découverte : Paris, 2005).
- * LONG Thierry. *L'éducation par le sport, imposture ou réalité ? Approche de la morale sportive*. (Connaissances et Savoirs : Paris, 2009).
- * NUYTENS William. *L'épreuve du terrain : violences des tribunes, violences des stades*. (Presses universitaires de Rennes : Rennes, 2011).
- * *Observatoire des métiers et de l'emploi sportif de la Martinique. Les faits d'incivilités et les infractions dans le sport en Martinique*. Fort-de-France : Direction de la Jeunesse et des Sports de la Martinique, 2009).
- * POURRIOL Olivier. *Éloge du mauvais geste*. (Nil éd. : Paris, 2010).
- * ROSENBERG Marshall, ROJZMAN Charles. *Les mots sont des fenêtres (ou bien ce sont des murs) : introduction à la communication non violente*. (Paris : La Découverte, 2005).
- TITLEY Gavan, Conseil de l'Europe. *Les jeunes et la prévention de la violence : recommandations politiques*. (Ed. du Conseil de l'Europe : Strasbourg, 2004).
- * TOURNU-ROMAIN Stéphane, PÉRON Virginie. *Graine de supporteurs : collectif d'écriture autour d'une action éducative*. Tome I. (Le Trimaran : Castelnau de Montmiral [Tarn], 2007).
- * TOURNU-ROMAIN Stéphane, PÉRON Virginie. *Graine de supporteurs : collectif d'écriture autour d'une action éducative*. Tome II. (Le Trimaran : Castelnau de Montmiral [Tarn], 2008).
- * TOURNU-ROMAIN Stéphane, PÉRON Virginie. *Graine de supporteurs : collectif d'écriture autour d'une action éducative*. Tome III. (Le Trimaran : Castelnau de Montmiral [Tarn], 2009).

PÉRIODIQUES

- * *Violence, sport, école, regards croisés*. EP&S, numéro 351 (Paris : Revue EP&S, 2012).
- * *Sport à tout prix ? critique de la socialisation sportive*. Le Sociographe, numéro 38

(Montpellier : Le Sociographe, 2012).

* *Lutte contre les violences et les discriminations*. « Lettre d'information du Pôle ressources national "Sport, éducation, mixités, citoyenneté" », numéro 4 (Aix-en-Provence : Pôle ressources national "Sport, éducation, mixités, citoyenneté", 2010).

* *Sport : risques et menaces*. *Cahiers de la sécurité*, numéro 11 (Paris : INSTITUT NATIONAL DES HAUTES ETUDES DE LA SECURITE, 2010).

* *La violence dans le sport*. *Second souffle*, numéro 6 (Montpellier : Association des diplômés en psychologie et sport (ADPS), 2006).

OUTILS PÉDAGOGIQUES

* *Lutte contre les incivilités et la violence dans le sport* [LIVRET+DVD]. (Pôle ressources "Sport, éducation, mixités, citoyenneté" : Aix-en-Provence, 2010).

* *Respect l'arbitre : guide pédagogique* [LIVRET+DVD]. (Pôle ressources "Sport, éducation, mixités, citoyenneté" : Aix-en-Provence, 2010).

* *Différents mais tous pareils dans le sport* [LIVRET+DVD]. (Pôle ressources "Sport, éducation, mixités, citoyenneté" : Aix-en-Provence, 2012).

* *Guide juridique sur la prévention et la lutte contre les incivilités, les violences et les discriminations dans le sport*. (Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative (MSJEPVA) : Paris, 2013).

* *Respect tous terrains : kit pédagogique*, saison 2010-2011 [CLASSEUR]. (Fondation du Football : Paris, 2010).

Sources article issu de la lettre de la protection de la santé des sportifs en région PACA "Performance et santé", n°16

Bègue, L. (2012). *Conduites agressives et alcoolisation*. *Economie et Statistique*, n° 448-449, p. 34-42.

Bègue, L., Perez-Diaz, C., Subra, B., Ceaux, E., Arvers, P., Bricout, V., Roché, S., & Swendsen, J. (2012). *The role of alcohol in female victimization : findings from a french representative sample*. *Substance Use and Misus*, 47, 1-11.

Bègue, L. et al.. (2012). "Beauty is in the eye of the beer holder: People who think they are drunk also think they are attractive". *British Journal of Psychology*, in press.

Bègue, L. & Subra, B. (2008). *Alcohol and aggression: perspectives on controlled and uncontrolled social information processing*. *Social and personality psychology compass*, 2, 511-538.

Bègue, L., Subra, B., Arbers, P., Muller D., Bricout, V. & Zorman, M. (2009). *A message in a bottle: extrapharmacological effects of alcohol on aggression*. *Journal of experimental social psychology*, 45, 137-142.

Bègue, L., Bushman, B., Giancola, P., Subra, B., Rosset, E. (201). *There is no such thing as an accident, Especially when people are drunk*. *Personality and social psychology bulletin*, 36, 1301-1304.

Giancola, P et al. (2012). *The disguise of sobriety: unveiled by alcohol in persons with an aggressive personality*. *Journal of personality*, 80, 163-185.

Subra, B., Muller, D., Bègue, L., Bushman, B.J., & Delmas, F. (2010). *Automatic effects of alcohol and aggressive cues on aggressive thoughts and behaviors*. *Personality and social psychology bulletin*, 36, 1052-1057.

GUIDE PÉDAGOGIQUE

Le Pôle ressources national “Sport éducation mixités citoyenneté” a pour principales finalités de faire connaître les bonnes pratiques, de valoriser les expériences innovantes et de développer des savoirs faire pour permettre de renforcer les capacités d’expertise-conseil dans les fonctions éducative et sociale du sport des agents missionnés sur ce domaine.

La sensibilisation des acteurs du sport : formateurs, éducateurs, dirigeants, sportifs à la lutte contre toutes les formes de violence, d’incivilités et de discriminations est donc une des missions du PRN.